RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire

DEPARTEMENT DE L'ATACORA

COMMUNE DE TOUCOUNTOUNA

Plan Communal de Conservation de la Biodiversité du Système des Aires Protégées : Commune de Toucountouna

2015-2019

Le Plan Communal de Conservation de la Biodiversité du Système des Aires Protégées (PCC-SAP) est publié en 2014 à Cotonou (République du Bénin) par la CENAGREF et la Commune de Toucountouna, avec l'appui financier du Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (financement Union Européenne – Programme des Nations Unies pour Développement et le Gouvernement du Bénin) et l'appui technique du Bureau d'Etudes SETEM Bénin

La reproduction de cette publication à des fins non-commerciales, notamment éducatives est permise sans autorisation écrite préalable du CENAGREF et de la Commune de Toucountouna.

La terminologie géographique employée dans cet ouvrage, de même que sa représentation, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part des organismes concernés sur le statut juridique ou l'autorité de quelque pays, territoire ou région que ce soit, ou sur la délimitation de ses frontières.

Table des matières

Table des matières iii
Sigles et abréviations v
Liste des tableaux vi
Liste des figures vi
Résumé vii
Avant-propos 1
Introduction générale 2
1. Présentation de la commune de Toucountouna 7
1.1. Situation géographique 7
1.2. Relief et types de sols 8
1.3. Situation démographique 9
1.4. Organisation administrative 12
1.5. Principaux services déconcentrés de l'Etat 12
1.6. Ressources naturelles 13
1.6.1. Climat et ressources en eaux 13
1.6.2. Potentiel d'aire protégée 14
1.7. Formations végétales 16
1.8. Faune 16
1.9. Organisations communautaires de gestion de l'environnement et de la biodiversité 16
1.9.1. Organisation de cogestion des aires protégées 16
1.9.1.1. Organisation de cogestion du Parc National de la Pendjari 16
1.9.1.2. Organisation de cogestion des réserves forestières et écosystèmes spécifiques 17
1.9.1.3. Organisations non gouvernementales et projet intervenant dans le domaine de l'environnement et de la biodiversité 17
1.9.2. Environnement socio-économique 18
1.9.2.1. Agriculture 18
1.9.2.2. Elevage 21
1.9.2.3. Pêche 21
1.9.2.4. Transhumance 21
1.9.2.5. Chasse 23
1.9.2.6. Exploitation du bois 23
1.9.2.7. Industrie et commerce 23
1.9.2.8. Tourisme et hôtellerie 23

1.9.2.9. Culture 24
2. Problématique de gestion des ressources naturelles et de la biodiversité de la commune 25
2.1. Gestion des réserves de faune 25
2.2. Gestion de la flore 25
2.3. Gestion du sol 26
2.4. Gestion de l'eau 26
3. Synthèse des problèmes environnementaux au niveau des secteurs de développement 27
4. Prise en compte de la conservation de la faune et de la diversité biologique dans la vision de développement et les orientations stratégiques de la Commune 30
4.1. Vision du PDC 30
4.2. Axe stratégiques du PCC-SAP 30
4.3. Cadre logique du Plan Communal de Conservation de la biodiversité du système des aires protégées 32
5. Plan et programme locaux pour la conservation de la faune et de la diversité biologique 35
5.1. Programmation physique et financière des actions de conservation de la biodiversité dans la commune de Toucountouna 35
5.2. Coût du plan d'actions du PCC 40
5.3. Projets prioritaires 44
6. Mise en œuvre et mécanisme de suivi-évaluation du PCC 47
6.1. Diffusion du plan de conservation de la biodiversité 47
6.2. Dispositif de mise en œuvre 47
6.3. Programmation annuelle 48
6.4. Monitoring et suivi-évaluation du PCC-SAP 49
6.5. Financement du PCC 50
Conclusion et recommandations 52
Bibliographie 53
ANNEXE 54

Sigles et abréviations

ABE	: Agence Béninois de l'Environnement
AG	: Assemblée Générale
AGR	: Activités Génératrices de Revenus
AVIGREF	: Associations Villageoises de Gestion des Réserves de Faune
CA	: Chef d'Arrondissement
CENAGREF	: Centre National de Gestion des Réserves de Faunique
CLF	: Comité Local de Forêt
CTAF	: Cellule Technique d'Aménagement Forestier
CV	: Chef de Village
CVGF	: Comité Villageois de Gestion de la Forêt
CeRPA	: Centre Régional pour la Promotion Agricole
DGFRN	: Direction Générale des Forêts et Ressources Naturelles
DPGRN	: Diagnostic Participatif de Gestion des Ressources Naturelles
DPE	: Diagnostic Participatif Environnemental
DRS-CES	: Défense, Restauration des Sols et Conservation des Eaux et Sols
FC	: Forêt Classée
FS	: Forêt sacrée
GF	: Groupement de Femmes
GPS	: Global Positionning System
IEC	: Information Éducation et Communication
IGN	: Institut Géographique National
INSAE	: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
MAEP	: Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MEHU	: Ministère de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PAPE	: Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente
PAPF	: Plans d'Aménagement Participatif des Forêts
PAGS	: Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié
PCC SAP	: Plan Communal de Conservation pour le Système d'Aires protégées
PDC	: Plan de Développement Communal
PFNL	: Produits Forestiers Non Ligneux
PGES	: Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PGS	: Plan de Gestion Simple
PGFTR	: Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PNP	: Parc National de la Pendjari
RBT	: Réserve de la Biosphère Transfrontalière
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SDAC	: Schéma Directeur d'Aménagement Communal
SIG	: Système d'Information Géographique
SLG	: Structure Locale de Gestion

Liste des tableaux

Tableau 1: Effectif de la population de la Commune de Toucountouna

Tableau 2: Villages et quartiers de ville de Toucountouna selon les arrondissements

Tableau 3: Caractéristiques structurales et régénération naturelle de la forêt sacrée Poudé

Tableau 4: Caractéristiques structurales et régénération naturelle de la forêt sacrée Nankouni-Koonni

Tableau 5: Occupation des terres dans la Commune de Toucountouna

Tableau 6: ONG et Projets intervenant dans le domaine de l'environnement dans la Commune de Toucountouna

Tableau 7: Synthèse de la problématique de développement environnemental de la Commune

Tableau 8: Budget prévisionnel de mise en œuvre du PCC-SAP de 2015 – 2019

Liste des figures

Figure 1: Localisation de la commune de Toucountouna

Figure 2: Carte géomorphologique de Toucountouna

Figure 3: Type des sols de Toucountouna

Figure 4: Moyennes décennales de pluviométrie et déficit climatique à Natitingou (ASECNA – Natitingou)

Figure 5: Carte d'occupation du sol et couloirs de la transhumance dans la Commune de Toucountouna

Résumé

La Commune de Toucountouna dispose d'un Plan de Développement Communal qui prend en compte quelques aspects environnementaux. Mais le souci du Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE) de contribuer à la conservation de la biodiversité et des services éco systémiques pour un développement durable à travers des actions concernant les parcs nationaux du complexe : Parc W, Réserve Totale de Faune d'Arly, Parcs de la Pendjari et Oti Mandouri (WAPO) ainsi que les aires protégées adjacentes et leurs zones périphériques contigües, amène les communes riveraines des parcs de la Pendjari et du W à élaborer un plan de conservation de la biodiversité.

A l'instar de toutes les communes riveraines des parcs nationaux du Bénin, la Commune de Toucountouna s'est donnée à cet exercice. Il ressort du diagnostic réalisé que la commune de Toucountouna est confrontée à de nombreux problèmes environnementaux, entre autres:

- progression du front agricole ;
- pressions diverses sur la Réserve de Biosphère de la Pendjari «RBP» (le braconnage, la transhumance, le pâturage dans la RBP, les prélèvements abusifs et non autorisés de bois etc.) ;
- Faible intégration agriculture – élevage ;
- pollution de la nappe phréatiques/puits et des eaux de surface par les résidus d'intrants agricoles et par les techniques inadéquates de pêche ;
- destruction des berges des cours et plans d'eau ;
- gestion incontrôlée des déchets biomédicaux des formations sanitaires ;
- destruction des écosystèmes riches en produits tradithérapeutiques ;
- destruction des forêts naturelles pour la production du bois énergie ;
- absence de jardins publics et de périmètres d'espaces verts ;
- faible application des législations forestière et environnementale ;
- absence de système de gestion des ordures ménagères dans la Commune ;
- faible niveau d'exécution des instruments de développement (PHAC, SDAC etc…) ;
- faible exercice des compétences des élus locaux dans la gestion des ressources de faune

La vision sectorielle du PCC-SAP de la commune de Toucountouna est: *« **"D'ici 2030, Toucountouna est un modèle d'économie locale du pays de la Montagne de l'Atacora basée sur une agriculture durable"**».*

Pour la concrétisation de cette vision, les acteurs sociaux et responsables des services déconcentrés de l'Etat de la commune ont défini les orientations stratégiques. Celles autour desquelles des actions sont définies dans ce PCC sont :

- Améliorer le niveau de protection des ressources forestières et fauniques, des eaux et des sols, des aires protégées et réserves forestières (forêts sacrées et écosystèmes spécifiques).

- Promouvoir la bonne gouvernance locale, le genre, l'intercommunalité et la coopération décentralisée en matière de gestion des ressources naturelles.

Ainsi, des activités sont donc planifiées sur cinq ans afin de lever les contraintes et de corriger les problèmes environnementaux qui ralentissent l'émergence et le développement durable de la commune de Toucountouna. Plusieurs actions ont été planifiées. Ainsi pour la mise en œuvre et le suivi-évaluation du PCC-SAP, il faudra mobiliser environ **deux cent douze millions cinq cent mille (212 500 000)** de francs CFA.

Les dispositifs de mise en œuvre et de suivi évaluation sont prévus pour l'atteinte des résultats définis dans le PCC-SAP

Avant-propos

Le Bénin s'est engagé à établir un système fonctionnel d'Aires Protégées à travers la signature en 1992 et la ratification en 1994 de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB). Cet engagement a été réaffirmé à travers la prise en compte de l'environnement et la gestion des ressources naturelles dans les différents documents politiques et stratégique du gouvernement tels que : la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRP) et son Plan d'Action Pluriannuel, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) etc. Cette volonté a été également affirmée à travers l'élaboration de documents politiques et stratégiques pour la gestion de l'environnement et les ressources naturelles comme le Plan d'Action Environnemental (PAE) ; L'Agenda 21 National ; la Stratégie Nationale et le Plan d'Action pour la Conservation de la Diversité Biologique et la Stratégie Nationale de Conservation et de Gestion des Réserves de Faune. Qui a permis la création du Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) en 1996.

De plus, avec l'avènement de la décentralisation, le Bénin a élaboré et adopté en juin 2009 la Politique Nationale de Décentralisation et de déconcentration (PONADEC). Cette politique est destinée à faciliter l'atteinte des objectifs de développement fixés par le gouvernement en faisant du territoire un levier de développement. Elle est un instrument visant la responsabilisation et la coordination des acteurs locaux mais aussi externes autour d'objectifs de développement territoriaux partagés dans le respect des prérogatives de Chacun.

Le CENAGREF dans sa mission gère les réserves de faune, en collaboration avec les populations riveraines. L'avènement de la décentralisation lui confère d'autres partenaires que sont les Communes. Ces dernières dans la veille à la gestion des ressources naturelles de leur territoire doivent être impliquées dans la gestion des réserves de faune.

Au vue de tout ce qui précède et dans le cadre de la mise en œuvre de l'implication des Communes à la gestion des réserves de faune, le CENAGREF à travers le Programme d'Appuis aux Parcs de l'Entente (PAPE) a élaboré le Plan Communal de Conservation du Système des Aires Protégées.

Le PCC vise à accompagner la Commune de Toucountouna dans la préservation des ressources naturelles de son territoire tout en s'inscrivant en annexe de son Plan de Développement Communal (PDC).

Le Plan Communal de Conservation de la Biodiversité du Système des Aires Protégées a déterminé des axes stratégiques et les orientations principales dans une vision opérationnelle et de synergie avec les activités typiques de conservation et de gestion des ressources naturelles en générale et de la Réserve de Biosphère de la Pendjari en particulier. Pour le Conseil Communal de Toucountouna, le PCC-SAP constitue une boussole devant donner le cap à suivre pour la conduite des activités de conservation et de valorisation des ressources naturelles. Aussi, la multiplicité des actions à entreprendre devra-t-elle faire appel à l'appui et à la participation de plusieurs acteurs notamment les services déconcentrés de l'Etat, les partenaires techniques et financiers, les institutions, les communautés locales, les organisations professionnelles etc.

Le présent PCC-SAP, est le produit d'un processus participatif et itératif de consultation ayant impliqué tous les acteurs cités plus haut.

Introduction générale

i. Contexte et justification du PCC

Le concept de Réserve de Biosphère a été mis au point en 1974 par le Programme sur l'Homme et la Biosphère (MAB) de l'UNESCO. La Stratégie de Séville et le Cadre Statutaire des Réserves de Biosphère, adoptés par la Conférence générale de l'UNESCO en 1995, leur confèrent leur légitimité. Les Réserves de Biosphère sont des aires portant sur des écosystèmes ou combinaisons d'écosystèmes terrestres, aquatiques et côtiers/marins, reconnus au niveau international dans le cadre du Programme de l'UNESCO sur l'Homme et la Biosphère (MAB).

Dans cette nouvelle approche, le Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE) qui a pour objectif de contribuer à la conservation de la biodiversité et des services éco systémiques pour un développement durable en Afrique de l'Ouest. Ses actions concernent les parcs nationaux du complexe WAPO ainsi que les aires protégées adjacentes et leurs zones périphériques contigües au Bénin, au Burkina Faso, au Niger et au Togo. Ces pays ont opté pour une décentralisation étagée (Région, Département/Province, Commune) et une communalisation intégrale. Ainsi, les communautés riveraines vivant dans la périphérie des réserves de faune se retrouvent éparpillées dans une multitude de collectivités régionales, départementales et communales qui doivent toutes disposer d'outils de planification tels que le Plan de Développement Communal (PDC).

La situation actuelle de la Gestion des Ressources Naturelles (GRN) montre que les PDC représentent l'instrument de planification du développement les plus adapter pour prendre en compte les problématiques essentielles de conservation des ressources naturelles, aussi bien dans la périphérie que dans les Aires Protégées (AP) du complexe WAPO.

Au Bénin c'est la loi 2002-16 portant régime de la faune qui en dispose en son article 51 « ***les populations riveraines des aires protégées sont, dans tous les cas où cela est possible, associées à leur gestion et/ou bénéficient d'une partie des revenus ou des produits issus de leur mise en valeur***». La génération des PDC élaborés a souffert de la prise en compte de ces aspects. Même après verdissement, les PDC ne prennent pas suffisamment en compte les questions spécifiques des parcs et réserves. L'absence de définition des rôles et responsabilités des Communes dans le système de gestion encore en vigueur ne sont pas de nature à faciliter l'émergence d'un sentiment d'appropriation au niveau desdites Communes. Par ailleurs, certains PDC ont été élaborés antérieurement ou concomitamment à l'élaboration du Plan d'Aménagement Participatif et de Gestion des deux réserves de biosphère du complexe. Le processus d'élaboration du PDC 2 a démarré en 2009 au moment où le PAG de la RBP était en cours de finalisation. C'est dans ce cadre que s'insère l'élaboration du PCC-SAP, ainsi le PAPE à identifier la nécessité de définir les conditions harmonisées et durables de gestion des ressources naturelles dans les PDC des communes riveraines des Parcs Nationaux de la Pendjari et du W.

ii. Définition et objectifs du Plan Communal de Conservation de la biodiversité

La mise en place d'un système harmonisé de gestion participative impliquant aussi bien les Communautés que les Collectivités territoriales (Communes), proposé par le PAPE prend l'option de faire élaborer des Plans Communaux de Conservation pour le Système d'Aires Protégées (PCC-SAP) du Complexe. Il s'agit d'un outil de planification répondant à la fois aux

attentes des populations tout en y intégrant les besoins de protection des aires protégés et les mesures définies dans le PAG des différents blocs qui les constituent.

L'objectif global est d'appuyer les Communes riveraines des parcs de la Pendjari et du W à prendre en compte les problématiques de l'environnement, des changements climatiques et de la conservation dans leur PDC respectif. De façon spécifique, il s'agira de :

- évaluer la situation de la gestion de la faune sauvage dans les différents domaines du territoire communal et dégager les principaux problèmes de gestion et d'utilisation durable des ressources naturelles;
- identifier les acteurs stratégiques et analyser les facteurs influents et les enjeux liés à la gestion de la faune sauvage ;
- évaluer les capacités des acteurs institutionnels dans la gestion et la conservation de la faune, en tenant compte du cadre législatif et réglementaire, des politiques et stratégies nationales, ainsi qu'en tenant compte des documents de référence de la gestion durable du Parc ;
- évaluer les contributions de la gestion /conservation de la faune sauvage aux ressources de développement local ;
- formuler avec les acteurs locaux, la vision et les orientations de développement de la commune pour la préservation de l'environnement, la conservation et l'utilisation durable des ressources fauniques et floristiques;
- appuyer l'identification, la formulation et la planification des actions de préservation de l'environnement, d'aménagement et de conservation de la biodiversité et en particulier de la faune sauvage en tenant compte des besoins aux plans socio-économique, institutionnel, technique, culturel, environnemental, et de développement local ;
- faire des propositions des coûts nécessaires à la mise en œuvre des actions planifiées et proposer deux à trois scénarii de mécanismes appropriés et durables de leur mobilisation.

iii. Cadre législatif et institutionnel de gestion des ressources naturelles

✓ Cadre législatif de gestion des ressources naturelles

Le Bénin a ratifié un certain nombre de conventions internationales se rapportant à la conservation des ressources naturelles. Il s'agit de :

- la convention sur la diversité biologique ratifiée en 1992 ;
- la convention sur la lutte contre la désertification ;
- la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction ;
- la convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ;
- la convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux : convention de Ramsar, ratifiée 1971 ;

- la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (New-York ratifiée en 1992 et le protocole de Kyoto ratifiée en 1997.
- Le programme sur l'homme et la biosphère (MAB) lancé par l'UNESCO en 1971.

En dehors de ces conventions, le Bénin dispose également de lois et textes d'application dans le domaine forestier qui ne sont non plus négligeable. Il s'agit de :

- La loi n° 93-009 du 02 Juillet 93 et son décret d'application N°96-271 du 02 juillet 1996 portant régime des forêts en République du Bénin.
- la loi 2002-016 du 18 octobre 2004 portant régime de la faune et son décret 2011-394 du 28 mai 2011 fixant les modalités de conservation et de gestion durable de la faune et de ses habitats en RB;
- la loi N° 87-013 du 21 septembre 1987 portant réglementation sur la vaine pâture, de la garde des animaux domestiques et la transhumance.
- La loi n°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des Communes en République du Bénin ;
- La Loi n°2006–17 portant code minier et fiscalités minières en République du Bénin.

✓ **Cadre institutionnel**

Le secteur de conservation des ressources naturelles est géré par plusieurs structures déconcentrées ou décentralisées des structures nationales clés. Il s'agit principalement des communes qui, selon les dispositions des textes en vigueur ont de très importants rôles en matière de préservation de l'environnement et de gestion des ressources naturelles de la portion du territoire national relevant de leur administration, des directions départementales du Ministère en charge de l'Environnement, des ministères en charge de la gestion de l'eau, de l'énergie, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, ainsi que des ministères ayant en charge la décentralisation et l'aménagement du territoire.

- **La commune**

Les textes de lois sur la décentralisation confèrent certaines prérogatives aux Communes en matière de protection des ressources naturelles, notamment les forêts, les sols, la faune, les ressources hydriques, les nappes phréatiques ; elles doivent contribuer à leur meilleure utilisation (art. 94). Les communes veillent à une gestion durable de ces ressources.

- **Les Organisations communautaires de cogestion des ressources du Parc**

Sous l'impulsion du Projet de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN), des organisations de cogestion des ressources des réserves ont été progressivement créées aussi bien au W qu'à la Pendjari à partir de 1993 sous forme d'Association villageoises de Chasse (AVC), devenues à partir de 1996, des Associations Villageoises de Gestion des Réserves de Faune (AVIGREF).

En effet, les AVIGREF sont des organisations issues des villages riverains et partenaires directs du CENAGREF dans la gestion de la RBP. Elles couvrent les villages riverains des réserves de biosphère de la Pendjari et du W. L'initiative était née dans le contexte de la profonde dégradation anthropique des ressources des réserves dont la RBP du fait du braconnage, du

défrichement, des feux de végétation non contrôlés et du pastoralisme sauvage. L'AVIGREF exerce ses activités autour et à l'intérieur de la ZCP en étroite collaboration avec le CENAGREF. Ces tâches sont définies conformément à leurs statuts :

L'association est ouverte à toute personne physique ou morale résidant dans l'un des villages riverains. L'adhésion est libre et volontaire et se fait au niveau du village. Tout membre a le devoir de payer un montant d'adhésion unique et une contribution annuelle.

Les ressources des AVIGREF sont constituées par des subventions, des droits d'adhésion, des cotisations des membres et surtout des prestations de service qui lui donnent droit à des ristournes des recettes de gestion de la réserve.

La viande de chasse est consommée dans les villages et procure des revenus supplémentaires aux AVIGREF. Les recettes restent dans la caisse de l'AVIGREF du village.

L'AVIGREF met à la disposition des Services Techniques de la DPNP et des guides de chasse des auxiliaires villageois dont les pisteurs et porteurs pour la surveillance, le pistage et autres tâches. Les auxiliaires sont membres des AVIGREF. Ils sont payés à 2000 F par jour.

- **Le CENAGREF et ses projets d'appui**

Le CENAGREF est un office d'Etat à caractères social, culturel et scientifique en charge de la conservation et de la gestion des aires protégées du Bénin. Il a été créé en 1996 conformément au Décret N° 96-73 du 02 Avril 1996. Ce décret a été modifié sous le N° 98-487 du 15 Octobre 1998. Autrefois sous le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, le CENAGREF est aujourd'hui sous la tutelle du Ministère de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme.

Cet office public doté d'une personnalité morale et d'une autonomie financière a pour mission d'assurer la gestion rationnelle des réserves de faune définies comme l'ensemble des parcs nationaux, zones cynégétiques et leurs zones tampons en liaison avec les populations riveraines et la société civile. A ce titre, le centre est chargé de :

- gérer les réserves de faune au mieux des intérêts de la communauté nationale ;
- soutenir la conservation de la nature dans les réserves de faune ;
- valoriser les ressources naturelles, notamment la faune et la flore dans les aires protégées et promouvoir leur utilisation durable.

Le CENAGREF dispose au niveau central pour son fonctionnement d'une Direction Générale sise à Cotonou et de deux directions de parc que sont la Direction du Parc National de la Pendjari sise à Tanguiéta et la Direction du Parc National du W sise à Kandi.

Celles-ci sont chargées de la gestion quotidienne des parcs, de représenter la direction générale au niveau local dans la mise en œuvre des politiques et stratégies de gestion des aires protégées à travers la surveillance, l'aménagement et l'écologie.

Il faut signaler qu'en tant qu'office, le CENAGREF est géré par un Conseil d'Administration composé des représentants de ministères impliqués dans la gestion des aires protégées, les populations riveraines, les guides de chasse et le personnel du centre.

Le CENAGREF dans la mise en œuvre de ses activités est appuyé par plusieurs partenaires techniques et financiers à travers des projets dont le Projet d'Appui à la Gestion des Aires Protégées (PAGAP) et le Projet d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE).

✓ Contraintes liées au cadre législatif et institutionnel

Les contraintes majeures liées au cadre législatif et réglementaire régissant la mise en valeur, l'exploitation et la gestion des ressources naturelles, peuvent être situées à trois (03) niveaux à savoir:

- la faible prise en compte dans les textes, les valeurs coutumières et traditionnelles très vite diabolisées parce que incomprises par les auteurs des textes,
- l'inexistence d'un mécanisme opérationnel de vulgarisation, de diffusion et de suivi de l'application des textes.

Dans ce contexte de cadre législatif et réglementaire inapproprié ou méconnu, les contraintes institutionnelles majeures sont liées à:

- la multiplicité des centres de décision,
- le chevauchement des fonctions/missions et les conflits d'attributions,
- l'insuffisance des ressources humaines en quantité et en qualité surtout au niveau des communes à qui les textes de loi sur la décentralisation confèrent d'importants rôles dans la gestion des ressources naturelles du territoire sous leur administration,
- l'insuffisance des ressources, matérielles, techniques et financières pour meilleure planification, mise en œuvre et suivi d'actions structurantes et efficientes de préservation de l'environnement et de gestion durable des RN
- le non transfert aux communes des compétences qui leur sont reconnues par les textes légaux en vigueur.
- Les écarts entre le transfert de compétences et celui des ressources nécessaires pour exercer au mieux les compétences transférées.

Il en résulte un cafouillage et une gestion anarchique et sectorielle des ressources naturelles.

Malgré le foisonnement d'institutions qui se sont arrogées les prérogatives dans la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles, il est difficile d'identifier et d'observer dans la mise en œuvre des projets sur le terrain, une politique étatique avec des objectifs clairs, élaborés sur la base de données précises en cohérence avec les stratégies nationales, les besoins des populations et réalités locales. Il existe par ailleurs, une multitude d'interventions extérieures, agissant au gré des financements mobilisés, à côté des interventions stéréotypées de services publics à charge du volet environnemental.

1. Présentation de la commune de Toucountouna

1.1. Situation géographique

La Commune de Toucountouna est située au Nord-Ouest de la République du Bénin, dans le département de l'Atacora.

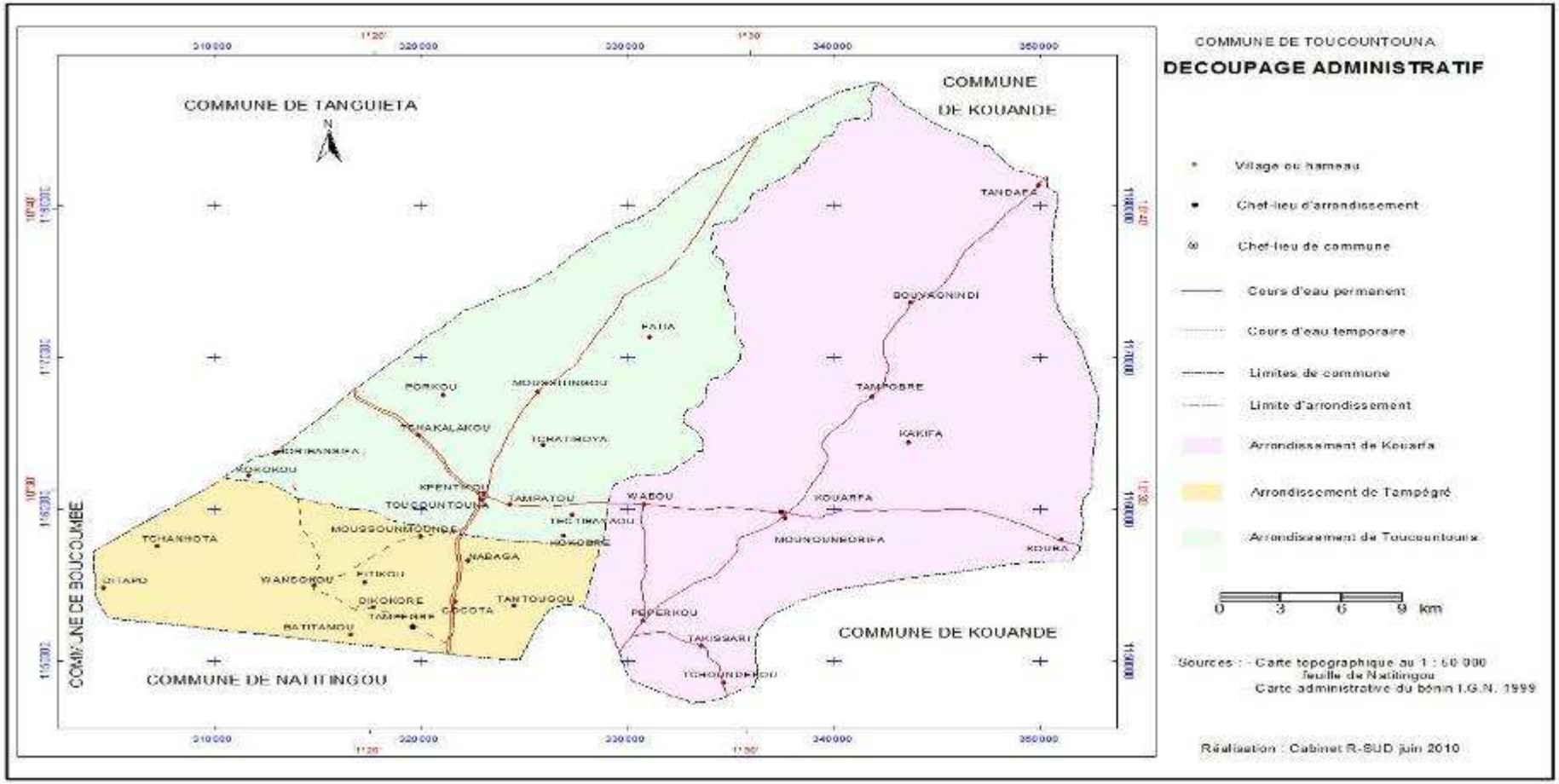

Figure 2: Localisation de la commune de Toucountouna

La Commune de Toucountouna est limitée au Nord par la Commune de Tanguiéta, au Sud par celle de Natitingou, à l'Est par celle de Kouandé puis à l'Ouest par la Commune de Boukombé. La Commune est logée entre les chaînes Est et Ouest de la montagne de l'Atacora. Les altitudes varient entre 380 et 590 m. Les pentes sont relativement fortes et posent, entre autres, des problèmes d'érosion des sols et de conservation des eaux et des sols.

Chef-lieu de la Commune, Toucountouna se trouve à 25 km au Nord de Natitingou et à 600 km de la côte. Elle s'étend entre 10°22' et 10°53' latitude Nord puis 1°10' et 1°40 longitude Est et couvre une superficie de 1 600 km² soit 1,42 % de la superficie nationale. Environ 1 400 km² de ces terres sont exploitables pour l'agriculture.

1.2. Relief et types de sols

Deux (2) grandes unités morphologiques constituent le paysage de la Commune (figure 2). Le modelé de la région est en étroite relation avec le substratum géologique. La chaîne de l'Atacora sur les flancs Est et Ouest de la Commune, présente un paysage montagneux aux formes mouvementées. C'est une succession de chaînons parallèles souvent cuirassés culminant à 500-600 m d'altitude et qui portent d'après Faure (1977), des sols peu évolués entre les blocs de quartzite affleurant. Entre ces chaînons on distingue deux sous- unités :

- Des plateaux d'altitude élevée (400 à 600 m) qui portent souvent des sols très évolués et profonds, en association fréquente avec des sols jaunes;

- Une plaine principale d'altitude comprise entre 300-400m, bordée par les falaises de deux chaînons ; elle est formée de deux longs glacis en faible pente qui convergent vers l'axe de drainage central et portent des sols évolués mais fortement indurés à faible profondeur.

Plusieurs types de sols servent de support à cette végétation et aux cultures (figure 3) :

- Les sols ferrugineux lessivés sont les plus dominants, avec une réserve d'eau faible et une fertilité à peine moyenne. On peut en outre rencontrer des sols minéraux bruts sur les parties montagneuses, sols pierreux et presque stériles, des sols limino-sableux ou limino-argileux à tendance hydromorphe, sols gris et profonds de bonne fertilité. Sur ces sols et dans cette végétation de savane, évoluent une multitude d'espèces animales.

- Les sols sablonneux fins se trouvent dans les trois arrondissements de la Commune et sont favorables à la culture du petit mil, de l'igname, du manioc, de l'arachide, du sorgho, du maïs, du coton, du niébé, du voandzou et de la patate. Les sols sablonneux rouges mélangés de cailloux par endroits se trouvent dans les villages de Kouarfa et Wabou dans l'arrondissement de Kouarfa et sont favorables à la culture du sorgho, du mil, du maïs, du coton, du haricot, de l'arachide, de l'igname, du manioc, du fonio et du tabac, mais les agriculteurs ne les utilisent que pour le sorgho, le maïs, l'igname et le tabac.

- Les sols latéritiques caillouteux se trouvent dans les trois arrondissements et sont composés de gravillons et de latérite rouge, très favorables à la culture du sorgho, du mil, du maïs, du coton, du haricot, de l'arachide, de l'igname, du manioc, du fonio, du tabac et du voandzou.

- Les sols argileux localisés aussi dans les trois arrondissements, se caractérisent par des fentes qui apparaissent pendant la saison sèche. Les producteurs utilisent ces sols pour la culture

du sorgho, du mil, du maïs, du coton, du haricot, de l'arachide, du voandzou, de l'igname, du manioc, du tabac et du soja.

· Aussi, 48 bas-fonds, faisant une superficie de 698,5 ha dont 558 ha exploitables et 250,25 ha exploitées, sont dénombrés.

· On retrouve également dans la Commune de Toucountouna des sols limono-sableux, limono-argileux et les sols caillouteux.

1.3. Situation démographique

La population de la Commune de Toucountouna est passée de 21 223 hbts en 1992 à 30 154 hbts en 2002 (INSAE, 2002). Cette population est majoritairement agricole (28 916 habitants répartis en 3 891 ménages). La répartition par âge montre que les jeunes de moins de 15 ans sont les plus nombreux faisant une proportion d'environ 49,15% de la population totale. La population active est composée de 13 472 personnes, soit 44, 67% de la population totale.

Tableau 1: Effectif de la population de la Commune de Toucountouna

Arrondissements	Population totale		Population agricole		Ménage total		Ménage agricole	
	1992	**2002**	**1992**	**2 002**	**1992**	**2002**	**1992**	**2002**
Kouarfa	6 729	9 809	6 719	9 431	831	1 232	829	1 160
Tampégré	6 243	8 560	5 944	8 168	984	1 289	946	1 190
Toucountouna	8 261	11 785	7 769	11 317	1 222	1 648	1 118	1 541
Total	**21 223**	**30 154**	**20 432**	**28 916**	**3 037**	**4 169**	**2 893**	**3 891**

Source : INSAE, RGPH3, 2002

La population de Toucountouna est en forte augmentation depuis 1992, avec un taux annuel d'accroissement inter censitaire qui est de 3,57% contre un taux d'accroissement national de 3, 22%. Elle a une densité moyenne de 28,05 habitants au km². Elle est composée de quatre principaux groupes socioculturels que sont les Waama (52%), les Ditamari (23%), les Natimba (18%) et les Peuls (5%). On rencontre aussi quelques autres groupes ethniques minoritaires comme les Bariba et les Zerma. On estime que la population sera de 42 819 habitants en 2012 et de 56 690 en 2020. Cette population est répartie de façon irrégulière sur le territoire communal, induisant des pôles de concentration humaine dans certaines zones agglomérées comme Toucountouna et Tampègré où les densités atteignent 30 à 40 hbts/km². Ceci se traduit par des pressions variées sur le foncier, avec des disponibilités en terre allant de moins de 2 ha/hbt dans la zone de Tampègré à plus de 6 ha/hbt dans la zone de Kouarfa.

On rencontre dans la Commune de Toucountouna une diversité religieuse qui n'a aucun lien significatif avec la diversité linguistique. On distingue trois (03) grandes religions : l'animisme, le christianisme et l'islam. Les animistes sont les plus nombreux dans la Commune, suivis des chrétiens et des musulmans. Parmi les musulmans, on note une forte dominance des peuhls.

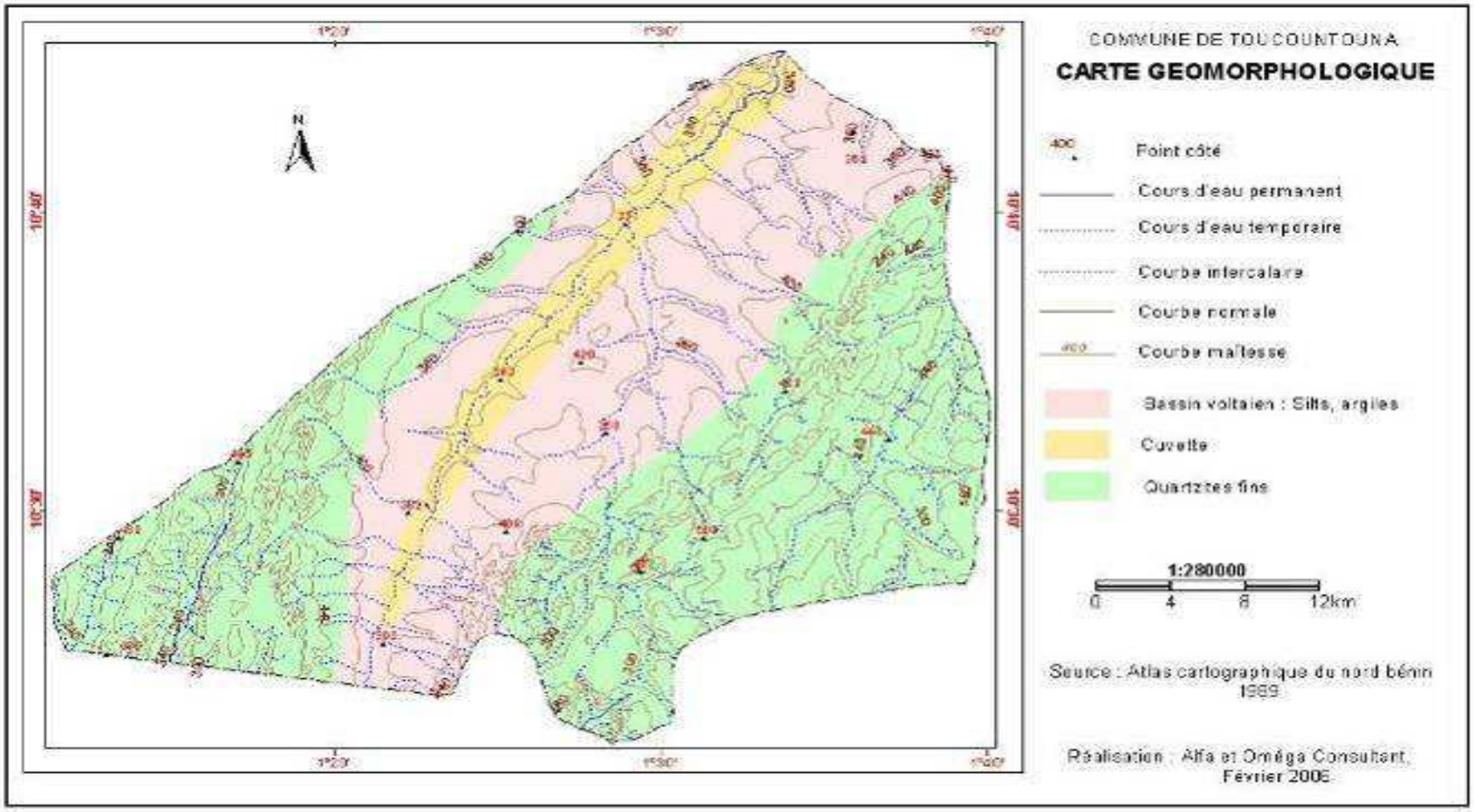

Figure 2: Carte géomorphologique de Toucountouna

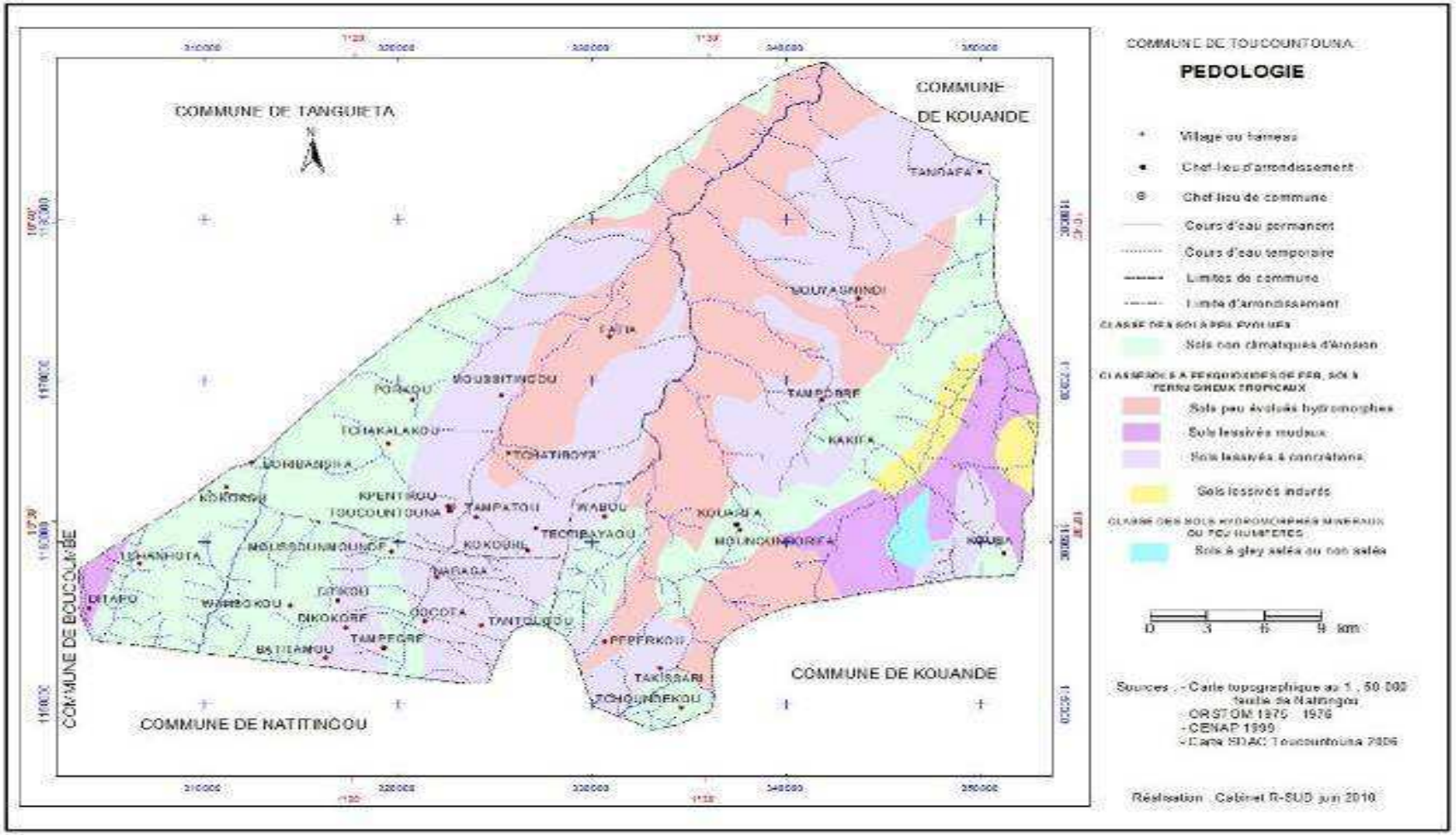

Figure 3: Type des sols de Toucountouna

1.4. Organisation administrative

La Commune de Toucountouna comprend trois arrondissements : Toucountouna (318 km²), Tampégré (203 Km²) et Kouarfa (593 Km²) avec 22 villages administratifs dont 03 quartiers de ville. L'arrondissement central est Toucountouna, celui de Kouarfa est situé à l'Est et Tampégré au Sud-ouest. Le tableau ci-dessous présente la répartition des villages de la Commune de Toucountouna par arrondissement.

Tableau 2: Villages et quartiers de ville de Toucountouna selon les arrondissements

Arrondissements	**Toucountouna**	**Kouarfa**	**Tampégré**
Villages	Boribansifa, Kokokou, Moussintingou, Tampatou, Tchakalakou, Tectibayaou, Toucountouna, Kpentikou	Bouyagnindi, Kouba, Kouarfa, Péperkou, Takissari, Tampobré, Tandafa, Wabou	Dikokoré, Cocota, Nabaga, Tampégré, Tantougou, Wansokou
Total	**08**	**08**	**06**
Hameaux en passe de devenir village et quartier de ville de la Commune de Toucountouna	Tchakifaga, yanrika, Datakou, Kokobré, Tchatiboya, Fatiya, Pokou	Tankokona, Tchoundékou, Mouroumborifa	Tchanhota, Maco, Tantanga2, Yarika, Mousounmoundé, Batitamou, Ditapo, Kouporkou
Total	**07**	**03**	**08**

Source : PDC Toucountouna, 2010

1.5. Principaux services déconcentrés de l'Etat

Dans la Commune, certains services déconcentrés de l'Etat sont présents. Il s'agit de la Gendarmerie, le Centre de Promotion Sociale (CPS), le Centre Communal de Promotion Agricole (CeCPA), la Section Communale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (SCEPN), la Circonscription Scolaire (CS), le Centre de Santé Communal (CSC) et les Centres de Santé des Arrondissements (CSA), les Collèges d'Enseignements Généraux (CEG); les Centres d'Alphabétisations des Adultes, le Centre de lecture et d'Animation Culturelle (CLAC).

La majorité de ces services souffrent d'une insuffisance en ressources humaines et en matériel roulant. La gendarmerie, le service des eaux et forêts, le centre de promotion sociale et de santé sont particulièrement concernés par la faible dotation en matériels roulants. Ceci constitue un handicap quant à la qualité des prestations que les différents services déconcentrés de l'Etat sont censés apporter aux populations de la Commune. En dehors de ces services, la Commune de Toucountouna partage avec les Communes voisines (Natitingou et Boukoumbé), d'autres services déconcentrés de l'Etat qui sont basés à Natitingou. Il s'agit de la Subdivision des Travaux Publics, la Recette Perception, l'Office des Postes et Télécommunication (OPT), la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB), la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE), le Centre de Santé Communal, le Centre Communal d'Alphabétisation des Adultes, la Recette des Impôts, etc.

Cet état de chose pose un problème d'efficacité. La promptitude et la diligence dans la résolution des différents problèmes ne sont souvent pas satisfaites. La non implantation de ces services sur le territoire communal de Toucountouna pose le problème de leur efficacité et de l'accessibilité de leurs prestations. C'est également la question de la bonne collaboration entre tous ces services déconcentrés de l'Etat et la Mairie qui est remise en cause.

1.6. Ressources naturelles

1.6.1. Climat et ressources en eaux

Le climat de la Commune de Toucountouna est de type soudano-guinéen sec influencé par la chaîne de l'Atacora. Il est connu sous le nom de « climat atacorien » caractérisé par des températures plus faibles que dans l'ensemble de la zone soudanienne. Les orages sont plus fréquents. Ce climat est aussi caractérisé par une pluviométrie uni-modale, avec une saison pluvieuse qui couvre cinq (05) à six (06) mois (mai à octobre) et une saison sèche de six (06) à sept (07) mois (novembre à mai) comme l'illustre la figure 4.

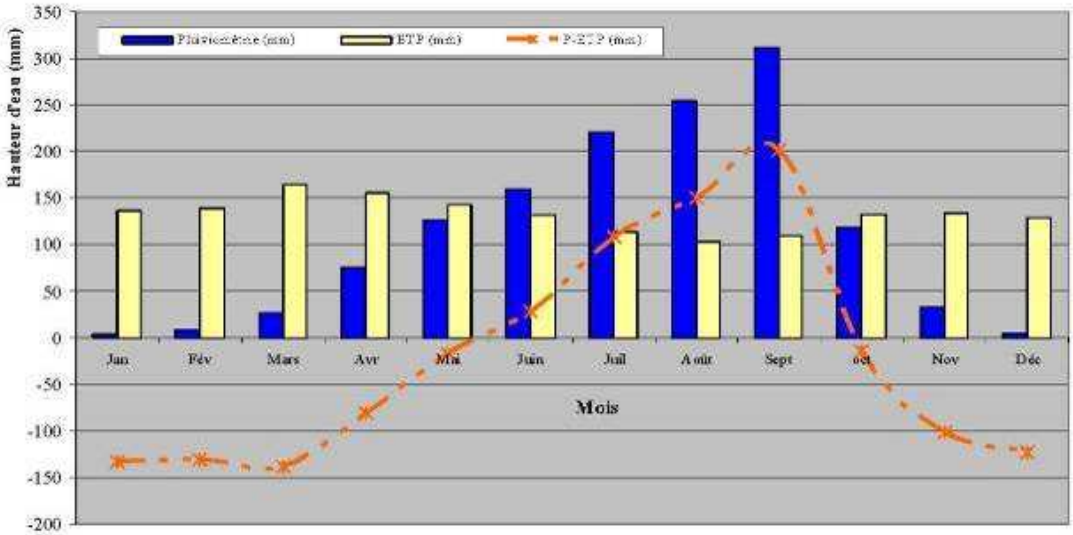

Figure 4: Moyennes décennales de pluviométrie et déficit climatique à Natitingou (ASECNA – Natitingou)

Les précipitations annuelles moyennes au cours de la dernière décennie sont de 1 200 ± 100 mm. Ces chiffres cachent cependant une mauvaise répartition temporelle des précipitations. Les mois d'août et de septembre sont les plus pluvieux (plus de 40% des précipitations annuelles) et les mois de mars et avril sont les plus chauds. Il faut aussi signaler les observations des producteurs relatives aux perturbations climatiques dont le raccourcissement de la saison des pluies et les poches de sécheresse en cours de saison des pluies. Les données pluviométriques de 2004 à 2006 (CeCPA-Toucountouna, 2007) confirment ces observations avec des saisons pluvieuses de cinq (05) mois, avec moins de 900 mm de précipitations et de fréquentes poches de sécheresse de 2 à 3 semaines.

La température moyenne est d'environ 27°C avec des variations de 17°C à 38°C. Les amplitudes thermiques sont fortes entre le jour et la nuit, surtout pendant la période de l'harmattan (vent froid et sec venant de l'Est entre novembre et février). Les températures les plus élevées sont enregistrées en mars et avril ; les plus basses en décembre et janvier. L'humidité relative de l'air dans la zone est maximale en saison pluvieuse et minimale en saison sèche. Elle varie de 10 % à 96 %.

Les eaux issues précipitations alimentent de nombreux cours d'eau dont les plus importants sont des affluents de la rivière Pendjari. Il s'agit de petites rivières dont la plupart tarissent vite en saison sèche. Ce phénomène s'accentue de plus en plus à cause du déboisement.

Toutefois, dans le village de Wabou de l'arrondissement de Kouarfa, la rivière Tikoun ne tarie pas aussi en saison sèche. Les rivières intarissables comme Fatiya, Porkou, Korobouné et Borokoné favorisent le développement des activités agricoles et halieutiques dans l'arrondissement de Toucountouna. L'eau des rivières est encore utilisée par une partie de la population à des fins diverses, (boisson, usage domestique, maraîchage, abreuvage).

Les nombreuses rivières de la Commune constituent un atout potentiel pour la promotion de l'agricole de contre saison, le développement de l'élevage, de la pêche et de la pisciculture.

1.6.2. Potentiel d'aire protégée

La Commune ne dispose pas d'aires protégées reconnues par l'administration forestière. Toutefois, elle possède un potentiel en réserve forestière et faunique, au nombre desquelles le Projet Bois de Feu (phase 2), a délimité la réserve forestière de Dahandé, reconnue sous le nom de Massif forestier de Dahandé. Cette réserve est dotée d'un plan d'aménagement depuis 2010 et a une superficie de 70 000 ha, partagée entre les arrondissements de Toucountouna et de Kaoufa.

On rencontre aussi dans la Commune, des écosystèmes spécifiques comme les forêts sacrées, dont le nombre et le potentiel forestier et faunique reste à établir. A la date d'aujourd'hui, les forêts qui sont dotées d'un Plan d'Aménagement et Gestion Simplifié (PAGS) sont :

Forêt sacrée Poudé : Ilôt de forêt dense sèche de 9ha 35a 53ca. Les essences rencontrées sont : *Zanha golugensis, Diospyros mespiliformis Pterocarpus erinaceus, Antiaris toxicaria, Vitellaria pardoxa, Zanthoxylum zanthoxyloides, Dombeya quinqueseta.* Elle est située dans l'agglomération de Daatapouya (arrondissement de Toucountouna) à environ 11 km du centre-ville de la Commune de Toucountouna. Elle a été créée sur autorisation des esprits de l'ethnie Waama dont les peuples ont migré depuis la Haute-Volta pour empêcher les recrutements militaires de l'époque coloniale.

Forêt sacrée Nankouni-Koonni: Ilôt de forêt dense sèche à *Prosopis africana, Margaritaria discoidea, Khaya senegalensis.* Elle est un lieu mystérieux créé depuis les temps anciens et dont les pouvoirs sont transmis de génération en génération. Accessible à tous les Natimba, elle est utilisée pour les cérémonies d'initiation et pour la sauvegarde des cultes Natimba. Elle est localisée dans l'arrondissement de Toucountouna, précisément dans le village Cococou et grande de 2ha 81a 26ca.

Forêt sacrée de Poudé

Selon les résultats d'inventaire disponibles, la composition floristique, caractéristiques structurales et régénération naturelle de la Forêt sacrée de Poudé se présente dans le tableau 3. La richesse faunique des mammifères est dominée par *Cephalophus maxwelli, Cephalophus rufilatus, Hystrix cristata, Procollobus verrus, Procavia ruficeps, Atherurus africanus, Erinaceus (Atelerix) albiventris*, *Trionomys swinderianus*, *Phacochoerus africanus*, *Syncerus caffer brachyceros Loxodonta africana, Chamaeleo gracilis, etc.*

Tableau 3: Caractéristiques structurales et régénération naturelle de la forêt sacrée Poudé

Caractéristiques structurales	Forêt sacrée Poudé
Composition floristique	- richesse spécifique 95 espèces ligneuses et 21 espèces (dbh ≥ 10 cm)
Diversité des familles	- 47 familles - richesse spécifique 1 à 10 (Papilinonaceae, Vitaceae, Poaceae, Mimosaceae, Euphorbiaveae, Combretaceae) - plus de 57 des familles sont mono spécifiques
Profils structuraux (dbh≥10 cm)	- strate sous arborée/ arbustive de 4 à 20 m : espèces de la strate haute mais dominées par *Zanha golungensis, Antiaris toxicaria, Vitellaria paradoxa, Zanthoxylum zanthoxyloides*
Densité du peuplement	- 395 tiges /ha ; - espèces à effectifs plus élevés : *Vitellaria paradoxa, Zanha golungensis, Antiaris toxicaria*
Régénération naturelle	- 28 espèces, 490 plantules, gaulis et perchis ; - densité moyenne est de 6,24 brins / m² - *Pterocarpus erinaceus, Steganotaenia araliacea, Vitellaria paradoxa* ont une régénération plus active et une contribution importante

Source : PIFSAP, 2012

Forêt sacrée Nankouni-Kooni de Cococou

La composition floristique, les caractéristiques structurales et régénération naturelle de la Forêt sacrée Nankouni-Koonni de Cococou se présente dans le tableau 4.

Tableau 4: Caractéristiques structurales et régénération naturelle de la forêt sacrée Nankouni-Koonni

Caractéristiques structurales	Forêt sacrée Nankouni-Koonni
Composition floristique	- richesse spécifique 92 espèces ligneuses ; - 21 espèces (dbh ≥ 10 cm)
Diversité des familles	- 42 familles - richesse spécifique 1 à 10 (Papilinonaceae, Mimosaceae, Asteraceae, Euphorbiaveae, Combretaceae, Anacardiaceae) - plus de 48 % des familles sont mono spécifiques
Profils structuraux (dbh≥10 cm)	- strate sous arborée/ arbustive de 4 à 20 m : espèces de la strate haute mais dominées par : *Khaya senegalensis, Bridelia ferruginea, Margaritaria discoidea*
Densité du peuplement	- 360 tiges /ha ; - espèces à effectifs plus élevés : *Margaritaria iscoidea, Vitellaria paradoxa, Parinari curatellifolia, Vitex doniana*
Régénération naturelle	- 24espèces, 175 plantules, gaulis et perchis ; - densité moyenne 2,22 brins / m² - *Vitellaria paradoxa, Allophylusafricanus Khaya senegalensis* ont une régénération plus active et une contribution importante

Source : PIFSAP 2012

La richesse faunique des mammifères est dominée par *Sylvicapra grimmia, Ourebia ourebi, Cercopithecus aethiops, Loxodonta africana, Cephalophus rufilatus, Cricetomys gambianus, Tragelaphus scriptus, Panthera pardus.*

1.7. Formations végétales

Contrairement aux Communes de l'Atacora Nord-Ouest (Boukombé, Cobly et Matéri) où le paysage sahélien est très perceptible, le terroir de Toucountouna est boisé et dominé par la savane arborée et arbustive. On y rencontre de la savane saxicole sur les plateaux. La végétation sur l'ensemble du territoire de la Commune est seulement dense le long des cours d'eau, les forêts galeries

Tableau 5: Occupation des terres dans la Commune de Toucountouna

Types de formation végétale	**Superficie (ha)**	**%**
Forêt claire et savane boisée	23 288	21
Forêt dense	8	0
Forêt galerie	2 412	2
Savanes arborée et arbustive	75 733	68
Plantations	256	0
Mosaïques de culture et Jachère	8 910	8
Total	**110 607**	**100**

Sources : PBF II/IFN, 2007

Le baobab (*Adansonia digitata*), le karité (*Vitellaria paradoxa*), le néré (*parkia biglobosa*), le caïlcédrat (*Khaya senegalensis*), le tamarinier (*Tamarindus indica*), le faux karité (*Lophira lanceolata*), les Isoberlina sp, le fromager (*Blijia sapida*) sont les espèces les plus répandues.

Autour des agglomérations de Toucountouna, Cocota, Nabaga, Tchakalakou, Pèperkou, Takissari, Tantougou, Tampègré et Dikokoré se manifestent des signes physiques de déforestation due à une forte pression anthropique.

1.8. Faune

Les formations végétales de la Commune de Toucountouna abritent une multitude d'espèces animales. La Commune de Toucountouna est dotée de nombreuses espèces animales depuis les petits rongeurs jusqu'aux grands herbivores et carnassiers sans oublier les oiseaux. Les rongeurs, les herbivores et les oiseaux sont très présents dans cette savane (aulacodes, rats, lièvres, biches, antilopes, perdrix…). On note néanmoins un recul important de cette faune à cause des pressions croissantes dus aux chasseurs et aux feux des végétations anarchiques et tardifs.

1.9. Organisations communautaires de gestion de l'environnement et de la biodiversité

1.9.1. Organisation de cogestion des aires protégées

1.9.1.1. Organisation de cogestion du Parc National de la Pendjari

Dans l'optique d'une implication plus efficace de la population riveraine aux activités du Parc National de la Pendjari, il a été créé des Associations Villageoises de Gestion des Réserves de Faune (AVIGREF). Ce sont des organisations des villages riverains et sont des partenaires directs de la Direction du Parc dans la gestion de la Réserve de Biosphère de la Pendjari. Les AVIGREF ont vu le jour depuis 1996. L'initiative était née dans le contexte de la profonde dégradation

anthropogène dont était victime la réserve du fait du braconnage, du défrichement, des feux de brousse non contrôlés et du pastoralisme sauvage.

On dénombre actuellement 27 AVIGREF situés dans la périphérie de la Réserve de Biosphère de la Pendjari. L'Union des AVIGREF est la structure faitière basée à Tanguiéta et possédant la reconnaissance juridique en tant qu'association loi 1901, depuis 2001.

Aujourd'hui, les AVIGREF jouent plusieurs rôles déterminants dans la gestion de la réserve à savoir :

- la participation aux prises de décision,
- la création des emplois directs aux populations riveraines (gardes barrières, hôtesse d'accueil, guides locaux, aménagement de la réserve, surveillance, etc.)
- Le développement des initiatives villageoises de conservation de la réserve et ses périphéries.

Grâce à ce fort partenariat, des subventions et micro crédits sont mis en place avec une assistance technique pour promouvoir des activités génératrices de revenues, orientées vers une diminution de la pression sur les ressources de la réserve.

La cogestion a donc fait émerger dans la région une véritable organisation paysanne professionnelle qu'est l'Union des AVIGREF. Elle est en mesure de gérer ses propres affaires et de fonctionner de façon moderne. Elle tient régulièrement ces assemblées générales annuelles, soumet au vote son plan d'action et son budget et dresse des bilans financiers. Les redevances annuelles accordées à cette organisation depuis 2001 sont en progression.

1.9.1.2. Organisation de cogestion des réserves forestières et écosystèmes spécifiques

Les Unités d'Aménagement (UA) du massif forestier de Dahandé sont dirigées par des structures de cogestion appelées Structure Local de Gestion (**SLG).** Ces structures veillent à l'exécution des travaux d'aménagement et à l'animation des Marché Ruraux de Bois (MRB), installés par le PBF II. Depuis la fin du projet, le fonctionnement de toutes les structures installées est handicapé. Les agents forestiers qui sont déployés dans la Commune s'approprient très peu du contenu du plan.

Les deux forêts sacrées sous aménagement et dont le processus d'intégration aux aires protégées est en cours sont aussi dotées de structures de gestion constituées essentiellement de gestionnaires de la forêt sacrée et des dignitaires. Ces structures sont reconnues sous le nom de Comité Locale de gestion de la Forêt Sacrée (CLFS).

1.9.1.3. Organisations non gouvernementales et projet intervenant dans le domaine de l'environnement et de la biodiversité

Dans la Commune de Toucountouna, il existe des associations, des mouvements, des ONG et des projets qui mènent des activités dans le domaine de la gestion de l'environnement et de la biodiversité. Les plus actifs et plus visibles sur le terrain sont mentionnés dans le tableau 6.

1.9.2. Environnement socio-économique

1.9.2.1. Agriculture

L'une des caractéristiques essentielles de l'agriculture est son caractère à la fois aléatoire et tributaire de la pluviométrie. Elle produit néanmoins une gamme assez variée de cultures qui sont pour la plupart des vivriers. Il s'agit des céréales, des légumineuses et des racines et tubercules.

Les céréales occupent la majorité des superficies cultivées et les racines et tubercules fournissent le plus gros lot de la production vivrière. Cette diversité de cultures est produite dans l'ensemble des exploitations de la Commune.

Le maïs constitue la culture vivrière céréalière dont la production est très importante. Sa production a été évaluée à plus de 2 000 tonnes par campagne agricole depuis 1998, avec des rendements qui varient entre 1 000 et 1 500 kg à l'hectare. La production de maïs et de sorgho a connu une augmentation au cours des dix dernières années. Cette tendance à la hausse est un effet remarquable des différents appuis apportés aux producteurs de la Commune par les partenaires tels Île de Paix et AGeFIB.

Le coton est la principale culture de rente mais l'arachide et le tabac apportent aussi des revenus non négligeables. La culture de l'arachide était autrefois la principale culture de rente dans cette région. Sa culture a connu une chute drastique depuis 1985 suite à l'abandon de la filière par le CARDER. L'adoption de la culture du coton s'est alors faite au détriment de l'igname, de l'arachide, du fonio et du mil. Mais les récentes perturbations dans la gestion et le marché de cette filière ont facilité certaines mutations localisées dont l'essor de la production de maïs.

Concernant les productions de racines et tubercule, l'igname est la principale culture de cette catégorie, suivie du manioc. La tendance de la production des racines et tubercules est en augmentation. La situation est la même pour le manioc.

A ces différentes cultures, est associée la production de cultures maraîchères (tomate, piment et gombo) qui a connu un essor au début des années 2000 avec une bonne exploitation des superficies disponibles, conduisant aussi à des productions relativement importantes.

Le tabac est produit en petite quantité dans la commune de Toucountouna (moyenne de 120,2 tonnes par an de 1998 à 2008).

Tableau 6: ONG et Projets intervenant dans le domaine de l'environnement dans la Commune de Toucountouna

STRUCTURE/ PROJET	FINANCEMENT	DOMAINE D'INTERVENTION	LOCALITES COUVERTES ET GROUPES CIBLES	ACTIVITES MENEES	PERIODE D'INTERVENTION	STRATEGIE D'INTERVENTION	CONTACTS
	ILLES DE PAIX	Agriculture, gestion des ressources naturelles Services sociaux de base (éducation, santé, eau et assainissement) Bonne gouvernance locale Economie locale	Commune	- Restauration des sols cultivables - renforcement des capacités en techniques de production, de transformation et de conservation des produits agricoles - promotion des filières agricoles - construction des citernes dans les EPP - formation sur les techniques de diagnostique participatif - recherche d'une coopération décentralisée - réalisation d'une étude économique sur le marché central de Toucountouna - Construction de 02 ouvrages de franchissements - construction de 02 ouvrages de franchissement sur la piste RNIE3-Tantoukou-Kokota-RNIE3 - Etude et réalisation d'un ouvrage de franchissement entre RNIE3 et Nabaga	2012	Contrat avec ONG locale Contrat avec le Cabinet Alfa et Oméga	Bp :404 Natitingou Tel :+229 23820111
	PLAN-BENIN	Eau et assainissement	Commune	forages et latrines	2006 à ce jour	Contrat avec ONG locale	
	MANI-TESE	Agriculture, élevage, éducation, eau et assainissement	commune	- Construction des ateliers de transformation - Réalisation d'un puits à grand diamètre à tampobré - Réalisation de forages à kouba - Réhabilitation des forages		Contrat avec ONG locale	Tel : +39024075165 Italie
	SNV	Hygiène et assainissement Appui conseil aux maries, scolarisation des enfants, aménagement du marché et bas-fond	Commune	- Forages et Traçage des couloirs de passage Processus de renforcement de capacité dans le cadre de la gestion des infrastructures marchandes - Formation des délégataires sur leurs responsabilités et sur les aspects fondamentaux de la gestion - Formation des artisans réparateurs sur la maitrise des spécificités techniques des ouvrages AEP		Contrat avec ONG locale	Tel:+22923821475
PBFII	PBFII	Environnement	massif	- Création du massif de DAHANDE, - Reboisement et entretient du massif - Assurer le suivi et l'encadrement des Marchés ruraux	2010	Administration locale , populations et	

STRUCTURE/ PROJET	FINANCEMENT	DOMAINE D'INTERVENTION	LOCALITES COUVERTES ET GROUPES CIBLES	ACTIVITES MENEES	PERIODE D'INTERVENTION	STRATEGIE D'INTERVENTION	CONTACTS
				de bois		forestiers.	
	WAP/PNUD	Environnement	Commune	- Protection de l'environnement et biodiversité - Création des forêts sacrées			
	PRoCGRN	environnement	Commune	- Protection de l'environnement, - conservation des ressources naturelles et énergie			
	ALPHA ET OMEGA	Environnement et eau	commune				
Projet 10MAA	Gouvernement	Environnement	Commune	- Fourniture de 11385 plants forstiers. (tech, cailcédrat, manguier, flamboyant, gmelina)	2013	Plantation faites sur 4.8ha	
	IDEE-Bénin	Environnement, Eau et assainissement	commune				
	ERAD ONG	Environnement, intermédiation sociale et micro- finance	commune				
PADEAR	PADEAR	Eau et assainissement	commune				
	GENTE D'AFRICA	Eau et assainissement éducation	commune				info@gentedafrica.org
PNUD	PNUD	Eau potable et assainissement Environnement	04 villages. Kokokou, wabou et tandafa	- Réalisation des FPM - Réalisation d'une AEV à bouyagnindi - Création de forets sacrées	2010 2011		
	GIZ	Eau et assainissement Appui a la décentralisation	Commune				
	KFW	Eau et assainissement	Wansokou	- Réalisation AEV	2010		
PPEA	Royaume des pays bas	Eau et assainissement	Marché de Tampobré et de Toucountouna	- Construction des blocs de latrines publiques - Réalisation des FPM à Tampégré	2008	Recrutement d'une ONG locale	
FAFA	CTB	environnement	commune	- Réhabilitation de l'amont du fleuve penjari - Aménagement des bas-fond		Recrutement ONG locale	

1.9.2.2. Elevage

L'élevage est essentiellement traditionnel, dominé par les volailles, les ovins et les caprins. La Commune de Toucountouna dispose d'un cheptel animal qui la place presque en dernière position dans le département de l'Atacora. En effet, les cheptels de Toucountouna pour les bovins et les caprins sont les plus faibles du département. Quant au cheptel des ovins, porcins et volailles, la Commune de Toucountouna est en quatrième position, respectivement derrière les Communes de Natitingou, Kouandé et Péhunco.

Outre les moyens rudimentaires utilisés par les populations, l'insuffisance du suivi vétérinaire et les épizooties subséquentes expliquent en partie ce mauvais positionnement de la commune sur l'échiquier départemental et national.

1.9.2.3. Pêche

La pêche bénéficie de l'existence d'un potentiel naturel, qui se traduit par :

- l'existence d'une retenue d'eau à Tchakalakou, qui continue de bénéficier de l'appui des PTF pour la valorisation des ressources halieutiques à travers des campagnes d'empoissonnement, l'encadrement technique et des travaux d'aménagement ;
- la maîtrise des techniques de fabrication traditionnelle de matériels de pêche ;
- l'existence de plusieurs cours d'eau.

Malheureusement, la pêche se pratique encore de façon traditionnelle, avec l'empoisonnement des poches d'eaux stagnantes à l'aide d'insecticides phytosanitaires ou de décoctions diverses (feuilles de *Lophira lanceolata*).

1.9.2.4. Transhumance

La transhumance est la principale source de conflits entre producteurs agricoles et Peulhs éleveurs. Les itinéraires de transhumance varient selon les arrondissements. Dans celui de Kouarfa, les villages sont traversés par des animaux en provenance des Communes situées à l'Est (Ouassa Péhunco et Kérou).

Ces animaux arrivent dans l'arrondissement, détruisent les champs et plantations, s'abreuvent dans les cours d'eau et s'installent jusqu'à la saison des pluies. Certains troupeaux poursuivent leur traversée vers la Commune de Tanguiéta. Dans les arrondissements de Tampégré et de Toucountouna, les troupeaux qui s'abreuvent dans les rivières sont conduits par des Peulhs venant du Burkina Faso et du Niger. Certains troupeaux se déplacent aussi de Tanguiéta et Tchakalakou vers Kpénticou, Toucountouna, Pèperkou et Yarikou.

Les principaux problèmes de l'élevage sont les vols d'animaux, le manque d'eau en saison sèche à cause du tarissement précoce des cours d'eau, les maladies (surtout la peste), les conflits récurrents entre éleveurs et agriculteurs.

La transhumance transfrontalière est la source des principales épizooties bovines qui surviennent souvent dans les villages traversés par les troupeaux de bœufs. Aussi, la plupart des conflits entre éleveurs et agriculteurs sont-ils liés aux destructions de champs et récoltes à l'occasion du passage des transhumants.

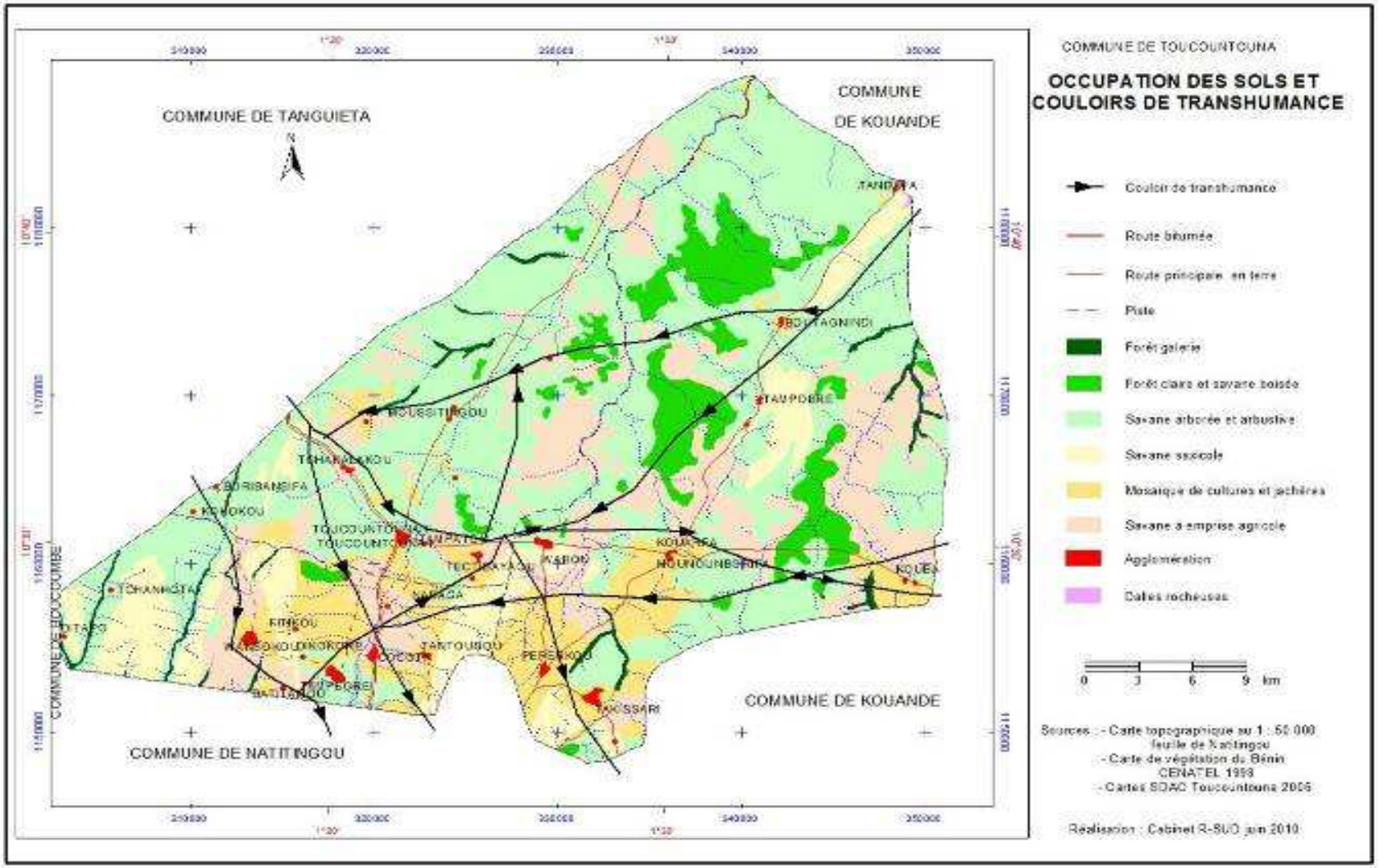

Figure 5: Carte d'occupation du sol et couloirs de la transhumance dans la Commune de Toucountouna

1.9.2.5. Chasse

La chasse à la battue est la plus répandue et se pratique en saison sèche. Des incursions de chasseurs de l'arrondissement de Toucountouna et de Kouafa sont remarquées dans la zone cynégétique du Parc National de la Pendjari, notamment dans les Réserves Villageoises de Chasse Autogérées (REVICA). Les produits de chasse sont souvent les petits gibiers, parfois des Guib harnaché, des Céphalophes, Buffle, phacochère, Buffon, etc.

1.9.2.6. Exploitation du bois

Malgré que Toucountouna soit une Commune couverte majoritairement par des formations savanicoles, les activités d'exploitation du bois s'exercent surtout par des étrangers dans les écosystèmes qui possèdent encore de réserves en produits forestiers ligneux. Cette activité a pris une ampleur inquiétante depuis trois ans. Les essences forestières actuellement convoitées sont *Afzelia africana, Pterocarpus erinaceus et Khaya senegalensis.*

La Commune constitue un bassin d'approvisionnement de la ville de Natitingou en bois énergie. Aucune statistique n'est disponible quant au volume de bois ou de charbon de bois exporté de la Commune. Les grands pôles de production de bois énergie identifiés sont Toucountouna, Péporiakou, Pépinkou, Dangoumanigui, Takissari, Kouarfa, Kouba.

1.9.2.7. Industrie et commerce

Le tissu industriel de la Commune de Toucountouna est quasi inexistant et se caractérise par l'artisanat de transformation des produits agricoles en produits semi-finis. La transformation agroalimentaire est une activité essentiellement féminine.

Le commerce porte sur les produits agricoles, d'élevage et artisanaux locaux et sur les produits manufacturés. Le commerce interne dans la Commune se fait entre villages, entre arrondissements avec une forte concentration vers le marché de Toucountouna. Le commerce avec l'extérieur se fait avec les communes voisines telles que la commune de Natitingou, la commune de Tanguiéta, mais aussi avec des pays voisins tels que le Togo et le Nigéria d'où viennent une partie des produits manufacturés consommés dans la commune.

La commune dispose de peu d'équipements marchands et l'existant est en matériaux précaires à l'exception du marché central de Toucountouna qui a bénéficié ces dernières années d'infrastructures en matériaux définitifs.

1.9.2.8. Tourisme et hôtellerie

Le faible développement du tourisme explique le nombre très limité d'infrastructures hôtelières. Les curiosités touristiques de la Commune sont principalement :

- les forêts sacrées de Barna, Mamakparika et Mandaka ;
- Les chutes d'eau et les tatas somba à Maco ;
- La cascade de Koupoakou (wabou) et les différents paysages belvédères, tels que le dixième de Tchakalakou en allant vers Tanguiéta et ceux de Wabou et de Kokokou, ainsi que le site de résistance de Kaba à Datawori.

Ces sites ne sont ni aménagés, ni valorisés. De plus, le mauvais état des pistes ne favorise pas leur accès. Ils sont méconnus à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, et aucune politique de communication n'a encore été mise en place.

Les deux (02) auberges installées dans la Commune ont une faible capacité d'accueil. Les espaces de restauration, au nombre de trois (03), sont aussi de petite taille et leurs services sont de qualité très limitée aussi bien dans l'accueil que dans la diversité et la qualité des produits.

La valorisation du secteur touristique favorisera l'implantation et le développement des infrastructures hôtelières. Un réel travail de communication sur l'existence de ces sites dans les bulletins et revues touristiques ainsi que sur Internet, est nécessaire. Faciliter l'accès à ces sites jouera également un rôle dans l'attractivité des touristes. Pour cela, la voie qui mène vers la cascade de Koupoakou ainsi que celle de Maco doivent être refaites et régulièrement entretenues. Il en est de même pour les pistes qui mènent vers les sites de la guerre de résistance de Kaba ou site de Datawori et ses hauts fourneaux.

1.9.2.9. Culture

Les activités culturelles traditionnelles sont très développées et sont spécifique à chaque groupe socio-culturel. On compte dans la Commune des groupes folkloriques, des troupes de théâtre, etc.

La Commune de Toucountouna dispose d'un patrimoine culturel et cultuel non encore bien valorisé. Notons que la Commune de Toucountouna est berceau du Festival des Arts et de la Culture Tammari (FACTAM) pour promouvoir la culture Tamari. Ce festival a été créé en décembre 2000 au cours des travaux du 12ème séminaire de la Commission nationale de linguistique Ditammari (Cnld) tenu à Tampégré dans la commune de Toucountouna.

2. Problématique de gestion des ressources naturelles et de la biodiversité de la commune

2.1. Gestion des réserves de faune

La gestion durable des ressources naturelles est confrontée à des problèmes de plusieurs ordres qui touchent les différentes composantes de la diversité biologique.

Au niveau du massif de Dahandé, les problèmes concernent :

- La pratique de la chasse non contrôlée, ne respectant pas les normes réglementaire dans la majorité des villages de la Commune;
- La forte pression des agriculteurs sur les domaines des aires protégées ;
- Les feux de brousse incontrôlés dus aux pratiques de chasse;
- Le faible intérêt des communautés locales dans la gestion et la conservation des aires protégées ;
- Le faible développement des filières de transformation des produits forestiers non ligneux ;
- La mauvaise répartition des revenus issus de l'exploitation des ressources naturelles de la Commune ;
- Le surpâturage des couloirs de passage et parcours naturels ;
- L'inorganisation des chasseurs locaux ;
- Le faible niveau d'implication de la Commune de Toucountouna dans les activités de gestion du Parc National de la pendjari ;
- L'insuffisance des actions de sensibilisation des communautés riveraines sur les questions relatives à la conservation de la biodiversité des aires protégées.

2.2. Gestion de la flore

Les menaces qui pèsent sur l'intégrité de la flore, concernent surtout l'exploitation clandestine du bois. Les espèces les plus exploitées sont l'arbre de vène, le Kahya, et l'Afzelia. On note aussi :

- La destruction de vaste étendue d'écosystèmes naturels par l'extension des champs. Les dégâts sont plus inquiétant dans les secteurs de Cocota, Nabaga, Tchacalacou, Pepèrkou, Takissari, Tantougou, Tampégré, Toucountouna et Dikokoré.
- La rareté voire disparition de certaines espèces végétales ou en voie de disparition, dont le *Pterocarpus erinaceus, Khaya senegalensis, Afzelia africana*, etc. ;
- Le faible reboisement du territoire communal, malgré les ambitions affichées dans le PDC deuxième génération de reboiser et entretenir d'ici 2015, au moins 40 nouveaux hectares dans le massif de Dahandé,
- Les feux de végétation et le surpâturage affectent la dynamique des populations de nombreuses espèces de savanes soudanaises ;

- Augmentation dangereuse des superficies emblavées pour la culture du coton, au détriment des espaces naturels ;
- Le faible entretien, protection et gestion des plantations privées.

2.3. Gestion du sol

Les problèmes liés aux formations pédologiques sont essentiellement dus aux formes d'usage de la terre. L'usage abusif des engrais chimiques a beaucoup appauvris les sols. La situation est critique au niveau des villages qui ont des sols peu évolués, des sols lessivés et ferrugino-tropicaux, qui ont une capacité de rétention d'eau assez faible et peu fertile dans leur nature. On note aussi des problèmes de forte érosion due au relief très accidentée de la Commune.

2.4. Gestion de l'eau

Il s'agit des pollutions des eaux des rivières fréquemment enregistrés, du fait de l'usage des pesticides et de décoctions pendant la saison sèche pour exercer les activités de pêche. Les pratiques artisanales de pêche font que les eaux des rivières de la Commune tarissent tôt pendant la saison sèche, causant ainsi de graves préjudices au bétail.

De façon spécifique, il est observé dans certaines localités comme Tampobré, Bouyagnindi, Tandafa, Moussitingou des érosions des berges des rivières causées par le défrichement des berges pour l'installation des champs.

3. Synthèse des problèmes environnementaux au niveau des secteurs de développement

Le profil environnemental de la commune est résumé dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7: Synthèse de la problématique de développement environnemental de la Commune

Secteurs		Problématiques environnementaux identifiés
Ressources naturelles	**Aires protégées/faune**	· Pratique de la chasse non contrôlée, ne respectant pas les normes réglementaire dans la majorité des villages de la commune; · Forte pression des agriculteurs sur les domaines des aires protégées (Parc Pendjari et massif forestier). · Feux de brousse incontrôlés dus aux pratiques de chasse; · Faible intérêt des communautés locales dans la gestion et la conservation des aires protégées ; · Faible valorisation de la biodiversité des aires protégées : écotourisme encore peu développé ; · Faible développement des filières de transformation des produits forestiers non ligneux ; · Mauvaise répartition des revenus issus de l'exploitation des ressources naturelles de la commune ; · Surpâturage des couloirs de passage et parcours naturels ; · Inorganisation des chasseurs locaux ; · Faible niveau d'implication de la commune de Toucountouna dans les activités de gestion du Parc de la pendjari ; · Insuffisance des actions de sensibilisation des communautés riveraines sur les questions relatives à la conservation de la biodiversité des AP.
	Flore	· La destruction de vaste étendue d'écosystèmes naturels par l'extension des champs. les dégâts sont plus inquiétant dans les secteurs de Cocota, Nabaga, Tchacalacou, Pepèrkou, Takissari, Tantougou, Tampégré, Toucountouna et Dikokoré. · La rareté voire disparition de certaines espèces végétales ou en voie de disparition, dont le *Pterocarpus erinaceus, Khaya senegalensis, Afzelia africana,;* · Le faible reboisement du territoire communal · Les feux de végétation et le surpâturage affectent la dynamique des populations de nombreuses espèces de savanes soudanaises ; · Augmentation dangereuse des superficies emblavées pour la culture du coton, au détriment des espaces naturels ; · Le faible entretien, protection et gestion des plantations privées
	Sol	· Perte de fertilité des sols · Pollution des sols due à l'usage intensif d'engrais chimique et de pesticides
	Eau	· Pollution des eaux par l'utilisation des pesticides et de décoctions pendant la saison sèche ; · Comblement des lits de certaines rivières · Tarissement des eaux de certaines rivières du fait des pratiques de pêche · Erosion des berges des rivières des localités de Tampobré, Bouyagnindi, Tandafa, Moussitingou, etc.
Secteurs sociaux	**Education**	· Faible taux de scolarisation ; · Insuffisance du personnel enseignant ; · Insuffisance de salles de classe ; · Taux d'abandon élevé, surtout chez les filles. · Faible intégration de l'apprenant dans son milieu naturel, lors des situations d'apprentissage, afin de prendre conscience de sa protection
	Santé	· Absence de pharmacie ou de dépôt pharmaceutique ;

Secteurs		Problématiques environnementaux identifiés
		· Insuffisance d'infrastructure sanitaire dans les villages riverains du parc · Recours fréquent aux guérisseurs traditionnels ; · Forte fréquence de prélèvement de PFNL
	Hygiène et assainissement	· Faible couverture en latrines à caractère familial ; · Absence de service de vidange des fosses ; · Absence de mécanisme moderne de gestion des eaux usées ; · Non élaboration d'un plan d'hygiène et d'assainissement de la commune.
	Genre	· Femmes soumises dans leur majorité à une discrimination négative ; · Faible représentativité des femmes au sein des instances de prise de décisions ; · Insuffisance des appuis aux activités génératrices de revenus menées par les femmes ; · Faible capacité de leadership des femmes · Insuffisance des groupements féminins de valorisation des ressources naturelles · Faible compétence des femmes sur les questions de gestion des ressources naturelles
Economiques	**Agriculture**	· Forte utilisation de l'engrais ; · Conquête insatiable de nouvelles terres riches ; · Empiètement des terres de la réserve forestière et même du Parc par les agriculteurs; · Conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs entraînant parfois des violences sanglantes ; · Mauvaise gestion des surfaces cultivables, avec des systèmes et pratiques agricoles inappropriés; · Non respect du zonage défini dans les PAGS et les ZOC au niveau du Parc ; · Non respect des normes agro-sylvicoles (25 pieds d'arbre à l'hectare)
	Elevage	· Surpâturage et émondage anarchique des arbres fourragers, (*Pterocarpus erinaceus, Afzelia africana, Khaya senegalensis.*) · Insuffisance d'ouvrage hydro-pastoral · Absence de couloirs de passage bien défini pour les transhumants · Feux de végétation incontrôlés et les conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs. · Persistance des épizooties (aphteuse, la pasteurellose, les diverses parasitoses et la Péripneumonie Contagieuse Bovine) · Réduction du potentiel en pâturage par l'extension des champs · Insuffisance de l'encadrement et du suivi sanitaire des animaux et divagation des bêtes · Installation anarchique des campements peulh à l'intérieur des forêts classées
	Chasse	· Inexistence de règles et conditions de prélèvement des ressources; · Prélèvement des espèces animales interdites ; · Inorganisation de la chasse à la battue et non-respect des textes réglementaires ; · Faible valorisation de la viande de brousses issues de la chasse ; · Utilisation d'organe d'animaux sauvages dans la tradithérapie et dans des rituels ; · Inexistence de zone villageoise/communale de chasse autogérée

Secteurs		Problématiques environnementaux identifiés
	Pêche	· Empoisonnement des eaux par les populations à la recherche de poissons; · Faible capacité de structuration des pratiquants de la pêche ; · Non définition des périodes de pêche ; · Réduction des ressources en eau en saison sèche · Utilisation de moyens de production et de conservation rudimentaires · Concurrence des produits halieutiques congelés · Surexploitation frauduleuse des retenues d'eau ;
	Exploitation du bois	· Absence de base technique d'exploitation durable des bois des réserves ; · Faible utilisation des foyers améliorés ou du gaz domestique dans les ménages ; · Exploitation frauduleuse des produits forestiers ligneux des réserves forestières ; · Forte pression sur les essences forestières de valeur comme *Afzelia africana, Pterocarpus erinaceus, Khaya senegalensis, Isoberlinia spp.*
	Commerce	· Trafic illicite de viande de brousse, issues du braconnage dans le Par cet dans les réserves forestières
	Tourisme et Artisanat	· Utilisation du bois et du charbon de bois comme source unique d'énergie pour certains produits d'artisanat · Faible valorisation des potentialités touristiques naturelles de la commune. · Insuffisance d'infrastructures hôtelières
Gouvernance locale		· Faible capacité d'appropriation des textes réglementaires en matière de gestion des ressources floristique et faunique par les élus locaux et même les agents forestiers ; · Fixation des taxes de Développement local (TDL) pour les PFL, les produits de faunes, la transhumance sans se référer aux normes; · Faible capacité du conseil communal à conserver les ressources des réserves et forêt communales ; · Complicité des populations, élus locaux et des agents forestiers à l'exploitation frauduleuse des PFL et des produits de faunes ; · Absence de cadre légal de gestion des réserves forestières ; · Non implication de la commune de Toucountouna dans la gestion du Parc Pendjari ; · Inobservance des pratiques de bonne gouvernance par les agents en charge de la protection du Parc ; · inexistence d'un cadre de concertation intercommunal de développement de la réserve forestière et de faune de la région; · Faible capacité de mobilisation des ressources financière pour traduire en actions concrètes les ambitions de restauration du potentiel forestier des zones affectées à cet effet; · Le Service des affaires domaniales et environnementale a plus une vocation de gestion des questions domaniales que les composantes environnementale, encore moins la biodiversité ; · Faible exercice des compétences communales en matière de protection de l'environnement et de conservation des ressources naturelles ; · Non implication de la commune de Toucountouna dans la répartition des recettes issues de la gestion participative de la réserve de la pendjari ; · Faible valorisation du potentiel de biodiversité de la commune ; · Insuffisance d'éducation environnementale par la commune et les associations de cogestion sur les questions de la biodiversité et de la conservation des ressources naturelles.

4. Prise en compte de la conservation de la faune et de la diversité biologique dans la vision de développement et les orientations stratégiques de la Commune

La vision du PDC reste inchangée et constitue le socle ou le point d'encrage de l'orientation stratégique et des objectifs globaux du Plan Communal de Conservation de la biodiversité du Système des Aires Protégées (PCC-SAP).

L'orientation stratégique et les objectifs du PCC-SAP ont été formulés à partir des résultats du Diagnostic Participatif Environnemental (DPE). La démarche de formulation a été participative et inclusive prenant en compte les avis motivés des élus et personnes ressources qui ont pris part aux diverses séances.

L'orientation stratégique a été déclinée en des objectifs globaux, puis, eux-mêmes, en objectifs spécifiques, en cohérence avec les orientations nationales et les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

4.1. Vision du PDC

La vision de développement de la commune de Toucountouna s'appuie globalement sur les orientations nationales, en particulier la vision du Bénin en 2025 et les principaux documents : DSCRP et NLTPS. Elle est libellée dans le PDC comme suit :

"D'ici 2030, Toucountouna est un modèle d'économie locale du pays de la Montagne de l'Atacora basée sur une agriculture durable".

Cette vision affiche clairement les aspirations profondes de développement des populations de la commune de Toucountouna à travers trois (03) axes stratégiques et six (06) objectifs intermédiaires. Au niveau de l'axe stratégique N°1 basée sur le développement de l'économie locale, la mairie de Toucountouna ambitionne à travers l'objectif intermédiaire N°1 de cet axe stratégique de développer des filières agricoles tout en respectant les bases de la production agricole et les ressources naturelles. A ce titre, elle se propose dans deux des objectifs spécifiques de ce premier objectif intermédiaire de :

- Assurer la sécurité foncière et faciliter l'accès aux ressources naturelles aux femmes et aux minorités ;
- Aménager les forêts et autres ressources naturelles ;

Cette intention de protection du système des aires protégées affichée par la mairie devrait être formulée à travers un axe stratégique ou tout au moins au niveau d'un objectifs intermédiaires (Globaux) et non à travers deux objectifs spécifiques.

D'où la nécessité de proposer un nouveau axe stratégique (Orientation stratégique) qui sera le socle du présent plan.

4.2. Axe stratégiques du PCC-SAP

L'axe stratégique défini en complément au trois autres contenus dans le PDC est formulée comme suit « ***La promotion d'une gestion durable des aires protégées et réserves forestières de la commune dans une vision d'intercommunalité »***

Cet axe stratégique est décliné en des objectifs intermédiaires et objectifs spécifiques.

Objectif Intermédiaire 1 (OI1) : Améliorer le niveau de protection des ressources forestières et fauniques, des eaux et des sols, des aires protégées et réserves forestières (forêts sacrées et écosystèmes spécifiques).

- Accompagner la mise en œuvre des Plans d'Aménagement et de Gestion Simplifiée du Massif forestier de Dahandé, des forêts sacrées de Poudé et Nankouni-Koonni de Cococou;
- Restaurer les Marchés Ruraux de Bois autour du massif forestier de Dahandé ;
- Promouvoir le tourisme de vision sous toutes ses formes;
- Valoriser les sites touristiques de la commune ;
- Accroître les ressources financières de la commune à partir de la gestion durables des forêts classées sous aménagement, du Parc Pendjari et des autres écosystèmes spécifiques

Objectif Intermédiaire 2 (OI2) : Promouvoir la bonne gouvernance locale, le genre, l'intercommunalité et la coopération décentralisée en matière de gestion des ressources naturelles.

- Impliquer les femmes dans les actions de conservation de la biodiversité des aires protégées et autres écosystèmes spécifiques de la commune
- Renforcer les comités locaux de co-gestion des aires protégées et améliorer la gouvernance concertée dans la gestion des ressources naturelles de la Commune
- Impliquer les femmes dans les actions de conservation de la biodiversité des aires protégées et autres écosystèmes spécifiques de la commune.

4.3. Cadre logique du Plan Communal de Conservation de la biodiversité du système des aires protégées

Le cadre logique du présent Plan Communal de Conservation de la biodiversité du Système des Aires Protégées prend en compte les objectifs intermédiaires et spécifiques formulés avec les élus et les agents techniques communaux.

<u>Objectif intermédiaire 1 :</u> Améliorer le niveau de protection des ressources forestières et fauniques, des eaux et des sols, des aires protégées et des réserves forestières

Objectifs spécifiques / Résultats attendus / Activités clés	Indicateurs Objectivement Vérifiables (I)	Moyens/ Sources de Vérification	Hypothèses
OS1 : Accompagner la mise en œuvre des Plans d'Aménagement et de Gestion Simplifiée du Massif forestier de Dahandé, des forêts sacrées de Poudé et Nankouni-Koonni de Cococou			
R1.1 Les structures de co-gestion du massif forestier et des deux forêts sacrée sont rendues opérationnelles	**I.1.1** Nombre de structure de co-gestion prévu dans les documents PAGS	Rapport d'activité du RSCEPN ou du C/SADE	Existence d'un service des affaires domaniales et environnementales bien étoffé Existence d'une SCEPN
R1.2 Les agriculteurs, éleveurs et exploitants forestiers sont sensibilisés sur les dispositions de gestion durable des réserves forestières de la commune sous aménagement	**I.1.2.** Au moins deux séances d'échanges avec les agriculteurs, éleveurs et exploitants forestiers est organisées par an **I.1.3.** Au moins une émission radio de sensibilisation est organisée par mois	PV de réunion et rapport d'activité du C/SADE	
R.1.3. Le cadre de concertation entre les élus et la la Section Communale de Protection de la Nature (SCPN) est animé	**I.1.4.** Au moins une séance de concertation est formellement organisée par trimestre	Rapport d'activité de la du RSCEPN ou du C/SADE	
R.1.4. des activités de reboisement, d'enrichissement et d'entretien des plantations sont exécutées dans les réserves forestières sous-aménagement	**I.1.5.** Au moins 10 ha sont reboisés, enrichis et entretenus chaque année au niveau des réserves forestières sous aménagement.	Rapport d'activité de la du RSCEPN ou du C/SADE	
R.1.5. Les fonds issus de la gestion du massif forestier de Dahandé sont répartis aux acteurs suivant la clé de répartition prévue dans le PAGS	**I.1.6.** La mairie de Toucountouna bénéficie des fonds issus de la gestion du massif forestier au moins une fois l'an	Rapport d'activité du RSCEPN ou du C/SAF	
OS2 : Restaurer les Marchés Ruraux de Bois autour du massif forestier de Dahandé			
R.2.1. Les comités de gestion des marchés ruraux de bois sont restructurés et formés	**I.2.1.** Tous les comités de gestion des MRB autours du massif forestier de Dahandé sont restructurés **I.2.2.** Au moins 10 séances de renforcement de		Existence d'un service des affaires domaniales et environnementales bien étoffé

Objectifs spécifiques / Résultats attendus / Activités clés	Indicateurs Objectivement Vérifiables (I)	Moyens/ Sources de Vérification	Hypothèses
	capacité ont été exécutées les deux premières années	Rapport d'activité du C/SADE	Existence de ressources financières
R.2.2. Les points de vente de bois sont redynamisés	**I.2.3.** Tous les anciens points de vente créés par le projet PBF II, sont régulièrement animés		
R.2.3. Un cadre de concertation entre les comités d'animation des MRB et la mairie est établi	**I.2.4.** Au moins trois réunions sont organisées par an		
OS3 : Promouvoir le tourisme de vision sous toutes ses formes			
R.3.1. La commune de Toucountouna s'est engagé dans la mise en œuvre du projet de création d'un ranching dans le secteur de Séri et Orou-Fina	**I.3.1.** Nombre de participation au cadre de concertation **I.3.2.** Respect des clauses du projet	Rapport d'activité du C/SADE	Existence d'un service des affaires domaniales et environnementales bien étoffé Existence de ressources financières
R.3.2. Le cadre institutionnel de gestion du ranching est installé et rendu fonctionnel	**I.3.3.** Un cadre institutionnel doté de documents fondamentaux est créé et rendu fonctionnel		
OS4 : Valoriser les sites touristiques de la commune			
R.4.1. Une étude technique du répertoire des sites touristiques disponibles sur toute l'étendue de la commune est réalisée	**I.4.1.** Le document d'étude de faisabilité est validé et disponible	Rapport d'activité du C/SADE	Existence d'un service des affaires domaniales et environnementales bien étoffé Existence de ressources financières
R.4.2. Les sites touristiques potentiels sont viabilisés	**I.4.1.** Au moins 30 % des sites touristiques potentiels sont viabilités		
OS5 : Accroître les ressources financières de la commune à partir de la gestion durables des forêts classées sous aménagement, du Parc Pendjari et des autres écosystèmes spécifiques.			
R.5.1. Les fonds issus de la gestion du Parc pendjari est répartis aux communes riveraines	**I.5.1.** La mairie de Toucountouna bénéficie des fonds issus de la gestion du Parc au moins une fois l'an	Rapport d'activité du C/SAF ou du D/parc	RAS

<u>Objectif intermédiaire 2</u> : Promouvoir la bonne gouvernance locale, le genre, l'intercommunalité et la coopération décentralisée en matière de gestion des ressources naturelles.

Objectifs spécifiques / Résultats attendus / Activités clés	Indicateurs Objectivement Vérifiables (I)	Moyens/ Sources de Vérification	Hypothèses
OS6 : Renforcer les comités locaux de co-gestion des aires protégées et améliorer la gouvernance concertée dans la gestion des ressources naturelles de la Commune			
R6.1 : Le cadre de concertation communal avec les comités de co-gestion pour la protection des ressources naturelles est créé rendu fonctionnel	**I.6.1.** Au moins deux sessions de concertation sont organisées par an.	Rapports de séances	Existence d'une volonté politique
R6.2. Les capacités institutionnelles de la commune, et des divers acteurs locaux, dans l'aménagement durable et la conservation de la diversité biologique sont renforcées	**I.6.2.** Tous les élus locaux à tous les niveaux exercent avec efficacité leurs rôles et compétences pour la gestion durable de l'environnement et la conservation des aires protégées d'ici à 2 ans **I.6.3.** Au moins 80 % des communautés riveraines aux aires protégées, réserves forestières et autres sont appuyées et sensibilisées	Rapports de formation Rapports d'activité Rapports d'études	
OS7 : Impliquer les femmes dans les actions de conservation de la biodiversité des aires protégées et autres écosystèmes spécifiques de la commune			
R7.1. Les groupements de femmes sont renforcés et mis en avant dans la gestion des ressources naturelles	**I.7.1.** Au moins vingt groupements de femmes sont appuyés et participent activement à la gestion des ressources naturelles	Rapport d'activités des groupements	
R7.2. Les femmes sont davantage représentées dans les structures locales (AVIGREF, U-AVIGREF, SLG, CFS, etc.) de cogestion des réserves forestières et du Parc	**I.7.2.** Au moins 30% des membres des bureaux sont des femmes	PV de mise en place des structures	

5. Plan et programme locaux pour la conservation de la faune et de la diversité biologique

5.1. Programmation physique et financière des actions de conservation de la biodiversité dans la commune de Toucountouna

La synthèse des activités prévisionnelles du Plan Communal de Conservation de la biodiversité du Système des Aires Protégées de la commune de Toucountouna est faite dans le tableau ci-dessous.

Objectifs spécifiques / Résultats attendus / Activités clés	Indicateurs Objectivement Vérifiables (I)	Activités	Chronogramme (année)					Responsable	Collaborateurs	Localisation
			A1	A2	A3	A4	A5			
OS1 : Renforcer les comités locaux de co-gestion des aires protégées et améliorer la gouvernance concertée dans la gestion des ressources naturelles de la Commune										
R1.1 Les structures de co-gestion du massif forestier et des deux forêts sacrées sont rendues opérationnelles	**I.1.1** Nombre de structure de co-gestion prévu dans les documents du PAGS	Appui au fonctionnement des structures de co-gestion pour une bonne gestion du massif forestier et des deux forêts sacrées	x					RSCEPN	C/SADE	Villages riverains au massif forestier et aux forêts sacrées sous aménagement
R1.2 Les agriculteurs, éleveurs et exploitants forestiers sont sensibilisés sur les dispositions de gestion durable des FC prévues par les PAPF	**I.1.2.** Au moins deux séances d'échanges avec les agriculteurs, éleveurs et exploitants forestiers est organisées par an	Instauration et organisation des séances de concertation périodiques avec les acteurs clés comme les agriculteurs, éleveurs et exploitants forestiers	x	x	x	x	x	C/SADE/ et C/SDLP	RDR, RSCEPN	Mairie de Toucountouna
	I.1.3. Au moins une émission radio de sensibilisation est organisée par mois	Organisation des émissions radios de sensibilisation	x	x	x	x	x	élus communaux et C/SADE/ et C/SDLP		Radio locale
R.1.3. Le cadre de concertation entre les élus et la Section Communale de Protection de la Nature (SCEPN) est animé	**I.1.4.** Au moins une séance de concertation est formellement organisée par trimestre	Instauration et organisation des séances de concertation périodiques avec les agents forestiers de la commune	x	x	x	x	x	élus communaux et C/SADE/ et C/SDLP		Mairie de Toucountouna

Objectifs spécifiques / Résultats attendus / Activités clés	Indicateurs Objectivement Vérifiables (I)	Activités	Chronogramme (année)					Responsable	Collaborateurs	Localisation
			A1	A2	A3	A4	A5			
R.1.4. des activités de reboisement, d'enrichissement et d'entretien des plantations sont exécutées dans les réserves forestières sous-aménagement	**I.1.5.** Au moins 10 ha sont reboisés, enrichis et entretenus chaque année au niveau des réserves forestières sous aménagement.	Exécution des travaux de reboisement, d'enrichissement et d'entretien des réserves forestières sous aménagement	x	x	x	x	x	RSCEPN	C/SADE	Réserves forestières sous aménagement
R.1.5. Les fonds issus de la gestion du massif forestier de Dahandé sont répartis aux acteurs suivant la clé de répartition prévue dans le PAGS	**I.1.6.** La mairie de Toucountouna bénéficie des fonds issus de la gestion du massif forestier au moins une fois l'an	Répartition des fonds issus de la gestion du massif forestier de Dahandé aux bénéficiaires	x	x	x	x	x	DGFRN/IF	C/SAF, RP, C/SADE	Mairie de Toucountouna
OS2 : Restaurer les Marchés Ruraux de Bois autour du massif forestier de Dahandé										
R.2.1. Les comités de gestion des marchés ruraux de bois sont restructurés et formés	**I.2.1.** Tous les comités de gestion des MRB autours du massif forestier de Dahandé sont restructurés	Remembrement des comités de gestion des MRB autours du massif forestier de Dahandé		x	x	x		RSCEPN	C/SADE C/SDLP	Villages ciblés
	I.2.2. Au moins 10 séances de renforcement de capacité ont été exécutées	Organisation des sessions de formation au profit des comités de gestion des MRB autours du massif forestier de Dahandé		x	x	x				
R.2.2. Les points de vente de bois sont redynamisés	**I.2.3.** Tous les anciens points de vente créés par le projet PBF II,	Redynamisation des points de vente de bois énergie tout autours du massif forestier			x	x				

Objectifs spécifiques / Résultats attendus / Activités clés	Indicateurs Objectivement Vérifiables (I)	Activités	Chronogramme (année)					Responsable	Collaborateurs	Localisation
			A1	A2	A3	A4	A5			
	sont régulièrement animés	sous aménagement								
R.2.3. Un cadre de concertation entre les comités d'animation des MRB et la mairie est établi	**I.2.4.** Au moins trois réunions sont organisées par an	Organisation de séances d'échanges avec les comités de gestion des MRB			x	x		RSCEPN	C/SADE C/SDLP	Villages ciblés
OS3 : Promouvoir le tourisme de vision sous toutes ses formes										
R.3.1. La commune de Toucountouna s'est engagée dans la mise en œuvre du projet de création d'un ranching dans le secteur de Séri et Orou-Fina	**I.3.1.** Nombre de participation au cadre de concertation	Implication de la commune dans le processus de création et de gestion du Ranching		x				C/SADE C/SDLP	RSCEPN	Mairie de Toucountouna
	I.3.2. Respect des clauses du projet	Respect des engagements pris par rapport aux projets		x	x	x				
R.3.2. Le cadre institutionnel de gestion du ranching est installé et rendu fonctionnel	**1.3.3.** Un cadre institutionnel est créé et rendu fonctionnel	Mise en place d'un cadre institutionnel de gestion du ranching	x						CTAF ou RSCEPN	Mairies de Kouandé, Toucoutouna, Tanguiéta et Kérou
OS4 : Valoriser les sites touristiques de la commune										
R.4.1. Un répertoire des sites touristiques disponibles est réalisé	**1.4.1.** Le document d'étude de faisabilité est validé et disponible	Réalisation du répertoire des sites touristiques de la commune		x				C/SADE C/SDLP	DDCAT Atacora/Donga	Toute la commune de Toucountouna
R.4.2. Les sites touristiques potentiels sont viabilisés	**1.4.1.** Au moins 30 % des sites touristiques potentiels sont viabilités	Exécution des travaux de viabilisation des sites touristiques potentiels		x	x	x				

Objectifs spécifiques / Résultats attendus / Activités clés	Indicateurs Objectivement Vérifiables (I)	Activités	Chronogramme (année)					Responsable	Collaborateurs	Localisation
			A1	A2	A3	A4	A5			
OS5 : Accroître les ressources financières de la commune à partir de la gestion durables des forêts classées sous aménagement, du Parc Pendjari et des autres écosystèmes spécifiques.										
R.5.1. Les fonds issus de la gestion du Parc pendjari sont répartis aux communes riveraines	**1.5.1.** La mairie bénéficie des fonds issus de la gestion du Parc au moins une fois l'an	Répartition des fonds issus de la gestion du Parc Pendjari aux bénéficiaires	x	x	x	x	x	CENAGREF/DPNP	AVIGREF, C/SAF, C/SADE	Mairie
OS6 : Renforcer les comités locaux de co-gestion des aires protégées et améliorer la gouvernance concertée dans la gestion des ressources naturelles de la Commune										
R6.1 : Le cadre de concertation communal avec les comités de co-gestion pour la protection des ressources naturelles est créé	**I.6.1.** Au moins deux sessions de concertation sont organisées par an.	Instauration et organisation des séances de concertation périodiques avec les membres des structures de co-gestion	x	x	x	x	x	CENAGREF/DPNP, RSCEPN	C/SADE	Mairie
R6.2. Les capacités institutionnelles de la commune, et des divers acteurs locaux, dans l'aménagement durable et la conservation de la diversité biologique sont renforcées	**I.6.2.** Tous les élus locaux à tous les niveaux exercent avec efficacité leurs rôles et compétences pour la gestion durable des aires protégées d'ici à 2 ans	Renforcement des capacités des élus dans la gestion durable des ressources naturelles à travers divers thématiques	x	x	x	x	x			
	I.6.3. Au moins 80 % des communautés riveraines aux aires protégées, réserves forestières et autres sont appuyées et sensibilisées	Organisation des campagnes de sensibilisation et d'IEC à l'endroit des communautés pour une gestion durable des ressources naturelles	x	x	x	x	x			

Objectifs spécifiques / Résultats attendus / Activités clés	Indicateurs Objectivement Vérifiables (I)	Activités	Chronogramme (année)					Responsable	Collaborateurs	Localisation
			A1	A2	A3	A4	A5			
OS7 : Impliquer les femmes dans les actions de conservation de la biodiversité des aires protégées et autres écosystèmes spécifiques de la commune										
R7.1. Les groupements de femmes sont renforcés et mis en avant dans la gestion des ressources naturelles	**I.7.1.** Au moins vingt groupements de femmes sont appuyés et participent activement à la gestion des ressources naturelles	Appui des groupements de femmes dans la gestion des ressources naturelles	x	x	x	x	x	CENAGREF/DPNP, RSCEPN	C/SADE	Mairie
R7.2. Les femmes sont davantage représentées dans les structures locales (AVIGREF, U-AVIGREF, CVGF, CG-UA, etc.) de cogestion des FC et du Parc	**I.7.2.** Au moins 30% des membres des bureaux sont des femmes	Promotion de l'approche genre dans l'élection des membres des structures de co-gestion	x							

5.2. Coût du plan d'actions du PCC

Tableau 8: Budget prévisionnel de mise en œuvre du PCC-SAP de 2015 – 2019

Objectifs spécifiques / Résultats attendus / Activités clés	Indicateurs Objectivement Vérifiables (I)	Activités	Coût prévisionnel FCFA	Source de financement			
					Projets d'appui		
				Mairie	Faune	Forêt	Autres
OS1 : Renforcer les comités locaux de co-gestion des aires protégées et améliorer la gouvernance concertée dans la gestion des ressources naturelles de la Commune							
R1.1 Les structures de co-gestion du massif forestier et des deux forêts sacrées sont rendues opérationnelles	**I.1.1** Nombre de structure de co-gestion prévu dans les documents du PAGS	Appui au fonctionnement des structures de co-gestion pour une bonne gestion du massif forestier et des deux forêts sacrées	10 000 000	x	x		
R1.2 Les agriculteurs, éleveurs et exploitants forestiers sont sensibilisés sur les dispositions de gestion durable des FC prévues par les PAPF	**I.1.2.** Au moins deux séances d'échanges avec les agriculteurs, éleveurs et exploitants forestiers est organisées par an	Instauration et organisation des séances de concertation périodiques avec les acteurs clés comme les agriculteurs, éleveurs et exploitants forestiers	2 000 000	x			
	I.1.3. Au moins une émission radio de sensibilisation est organisée par mois	Organisation des émissions radios de sensibilisation	2 500 000		x		x
R.1.3. Le cadre de concertation entre les élus et la Section Communale de Protection de la Nature (SCEPN) est animé	**I.1.4.** Au moins une séance de concertation est formellement organisée par trimestre	Instauration et organisation des séances de concertation périodiques avec les agents forestiers de la commune	500 000	x			
R.1.4. des activités de reboisement, d'enrichissement et d'entretien des plantations sont exécutées dans les réserves forestières sous-aménagement	**I.1.5.** Au moins 10 ha sont reboisés, enrichis et entretenus chaque année au niveau des réserves forestières sous aménagement.	Exécution des travaux de reboisement, d'enrichissement et d'entretien des réserves forestières sous aménagement	62 500 000	x	x	x	x

Objectifs spécifiques / Résultats attendus / Activités clés	Indicateurs Objectivement Vérifiables (I)	Activités	Coût prévisionnel FCFA	Source de financement			
					Projets d'appui		
				Mairie	Faune	Forêt	Autres
R.1.4. Les fonds issus de la gestion du massif forestier de Dahandé sont répartis aux acteurs suivant la clé de répartition prévue dans le PAGS	**I.1.5.** La mairie de Toucountouna bénéficie des fonds issus de la gestion du massif forestier au moins une fois l'an	Répartition des fonds issus de la gestion du massif forestier de Dahandé aux bénéficiaires	PM				
OS2 : Restaurer les Marchés Ruraux de Bois autour du massif forestier de Dahandé							
R.2.1. Les comités de gestion des marchés ruraux de bois sont restructurés et formés	**I.2.1.** Tous les comités de gestion des MRB autours du massif forestier de Dahandé sont restructurés	Remembrement des comités de gestion des MRB autours du massif forestier de Dahandé	3 000 000	x			
	I.2.2. Au moins 10 séances de renforcement de capacité ont été exécutées les deux premières années	Organisation des sessions de formation au profit des comités de gestion des MRB autours du massif forestier de Dahandé	8 000 000	x			
R.2.2. Les points de vente de bois sont redynamisés	**I.2.3.** Tous les anciens points de vente créés par le projet PBF II, sont régulièrement animés	Redynamisation des points de vente de bois énergie tout autours du massif forestier sous aménagement	3 000 000	x			
R.2.3. Un cadre de concertation entre les comités d'animation des MRB et la mairie est établi	**I.2.4.** Au moins trois réunions sont organisées par an	Organisation de séances d'échanges avec les comités de gestion des MRB	2 000 000	x			
OS3 : Promouvoir le tourisme de vision sous toutes ses formes							
R.3.1. La commune de Toucountouna s'est engagée dans la mise en œuvre du projet de création d'un ranching dans le	**I.3.1.** Nombre de participation au cadre de concertation	Implication de la commune de Toucountouna dans le processus de création et de gestion du Ranching	5 000 000		x		

Objectifs spécifiques / Résultats attendus / Activités clés	Indicateurs Objectivement Vérifiables (I)	Activités	Coût prévisionnel FCFA	Source de financement			
					Projets d'appui		
				Mairie	Faune	Forêt	Autres
secteur de Séri et Orou-Fina	**I.3.2.** Respect des clauses du projet	Respect des engagements pris par rapport au projet	10 000 000	x	x	x	x
R.2.2. Le cadre institutionnel de gestion du ranching est installé et rendu fonctionnel	**1.3.3.** Un cadre institutionnel est créé et rendu fonctionnel	Mise en place d'un cadre institutionnel de gestion du ranching	5 000 000	x	x	x	x
OS4 : Valoriser les sites touristiques de la commune							
R.4.1. Une étude technique du répertoire des sites touristiques disponibles sur toute l'étendue de la commune est réalisée	**1.4.1.** Le document d'étude de faisabilité est validé et disponible	Organisation et validation de l'étude technique d'établissement du répertoire des sites touristiques de la commune	10 000 000	x			x
R.4.2. Les sites touristiques potentiels sont viabilisés	**1.4.1.** Au moins 30 % des sites touristiques sont viabilités	Exécution des travaux de viabilisation des sites touristiques potentiels	45 000 000	x			x
OS5 : Accroître les ressources financières de la commune à partir de la gestion durables des forêts classées sous aménagement, du Parc Pendjari et des autres écosystèmes spécifiques.							
R.5.1. Les fonds issus de la gestion du Parc pendjari sont répartis aux communes riveraines	**1.5.1.** La mairie de Toucountouna bénéficie des fonds issus de la gestion du Parc au moins une fois l'an	Répartition des fonds issus de la gestion du Parc Pendjari aux bénéficiaires	PM				
OS6 : Renforcer les comités locaux de co-gestion des aires protégées et améliorer la gouvernance concertée dans la gestion des ressources naturelles de la Commune							
R6.1 : Le cadre de concertation communal avec les comités de co-gestion pour la protection des ressources naturelles est créé rendu fonctionnel	**I.6.1.** Au moins deux sessions de concertation sont organisées par an.	Instauration et organisation des séances de concertation périodiques avec les membres des structures de co-gestion	5 000 000	x	x	x	

Objectifs spécifiques / Résultats attendus / Activités clés	Indicateurs Objectivement Vérifiables (I)	Activités	Coût prévisionnel FCFA	Source de financement			
					Projets d'appui		
				Mairie	Faune	Forêt	Autres
R6.2. Les capacités institutionnelles de la commune, et des divers acteurs locaux, dans l'aménagement durable et la conservation de la diversité biologique sont renforcées	**I.6.2.** Tous les élus locaux à tous les niveaux exercent avec efficacité leurs rôles et compétences pour la gestion durable de l'environnement et la conservation des aires protégées d'ici à 2 ans	Renforcement des capacités des élus dans la gestion durable des ressources naturelles à travers divers thématiques	8 000 000	x	x	x	
	I.6.3. Au moins 80 % des communautés riveraines aux aires protégées, réserves forestières et autres sont appuyées et sensibilisées	Organisation des campagnes de sensibilisation et d'IEC à l'endroit des communautés pour une gestion durable des ressources naturelles	8 000 000	x	x	x	
OS7 : Impliquer les femmes dans les actions de conservation de la biodiversité des aires protégées et autres écosystèmes spécifiques de la commune							
R7.1. Les groupements de femmes sont renforcés et mis en avant dans la gestion des ressources naturelles	**I.7.1.** Au moins vingt groupements de femmes sont appuyés et participent activement à la gestion des ressources naturelles	Appui des groupements de femmes dans la gestion des ressources naturelles	23 000 000		x	x	x
R7.2. Les femmes sont davantage représentées dans les structures locales (AVIGREF, U-AVIGREF, CVGF, CG-UA, etc.) de cogestion des FC et du Parc	**I.7.2.** Au moins 30% des membres des bureaux sont des femmes	Promotion de l'approche genre dans l'élection des membres des structures de co-gestion	PM				
TOTAL			**212 500 000**				

5.3. Projets prioritaires

Les projets ci-dessous proposés intègre les préoccupations issues du diagnostic participatif environnemental. Ils tiennent compte de la spécificité de la mission d'élaboration du plan Communal de Conservation de la biodiversité du Système des Aires Protégées (PCC/SAP) de la Commune de Toucountouna.

<table>
<tr><td>Projet 1 :</td><td colspan="3">Titre du Projet : Appui à l'exécution des actions d'aménagement et de gestion du massif forestier de Dahandé situé dans les arrondissements de Kouaffa et de Toucountouna</td></tr>
<tr><td colspan="4">Contexte et justification :
La forêt communale ou réserve forestière de Dahandé a été délimitée par le Projet Bois de Feu Phase II et doté d'un Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié (PAGS) en 2010. Elle couvre une superficie de 70.000ha et s'étend sur deux arrondissements de la Commune de Toucountouna.
La fin précoce de PBF II a compromis les activités d'aménagement prévues dans le PAGS et la Mairie de Toucountouna manque de ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre des activités.
La conséquence est la réserve forestières est abandonnée aux mains des exploitants forestiers qui y prélèvent frauduleusement et en complicité avec certaines personnes les bois d'œuvre.
Et cette tendance persiste, le risque de dégradation de cet écosystèmes est très forte.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Objectif général :
Appuyer la Commune de Toucountouna à exécuter les activités prévues dans le PAGS du massif forestier de Dahandé.</td><td colspan="2">Objectifs spécifiques :
- Actualiser le PAGS de Dahandé ;
- Restructurer les comités de gestion par unité d'aménagement ;
- Appuyer les activités de restauration du potentiel forestier de la réserve forestière.</td></tr>
<tr><td colspan="4">Résultats attendus :
- Le potentiel forestier du 1/3 de la superficie du massif forestier de Dahandé est restauré
- Un cadre de gestion durable de la réserve forestière est mis en place et suivi.
- Les pressions anthropique sur le Parc National de la Pendjari, en terme de besoin en bois sont réduites</td></tr>
<tr><td colspan="4">Bénéficiaires: Populations et Mairie de Toucountouna</td></tr>
<tr><td colspan="4">Durée : 5 ans</td></tr>
<tr><td colspan="4">Financement: Budget communal, PAPE, PGFTR et autres</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Coût global : PM</td><td colspan="3">Contribution bénéficiaires :</td></tr>
<tr><td colspan="3">Apport extérieur :</td></tr>
<tr><td>Partenaires pressentis</td><td colspan="2">Montant</td></tr>
</table>

Projet 2 :	Titre du Projet : **Restauration des MRB autour du massif forestier de Dahandé**

Contexte et justification :

Le recul du couvert végétal forestier consécutif à la pression anthropique et aux systèmes de production agricole constitue une menace suffisamment grave pour l'équilibre écologique du Bénin. En effet, à défaut d'une diversification des sources d'approvisionnement en énergie domestique, 80% de la population béninoise sont dépendantes du bois de feu et du charbon de bois pour leurs activités culinaires. Face aux menaces qui pèsent sur les formations naturelles et aux demandes sans cesses croissantes en bois-énergie des agglomérations urbaines, Le Bénin a adopté en 2008 une stratégie nationale de mise en place de marchés ruraux de bois-énergie, gérés par des structures villageoises, afin de réduire la pauvreté.

C'est en cohérence avec cette stratégie que le projet bois de feu phase 2 a installé des MRB autour du massif forestier de Dahandé sous aménagement, afin de satisfaire les besoins en bois énergie des villes de Natitingou et de Djougou.

Les marchés ruraux de bois sont des centres de vente de bois-énergie (Bois de feu et de charbon) approvisionnés à partir de forêts délimitées et aménagées. Ces aménagements forestiers villageois mis en œuvre dans le cadre des marchés ruraux de bois peuvent se définir comme des systèmes de gestion des ressources ligneuses mis en œuvres par des structures locales de gestion dans le cadre d'un contrat avec l'administration forestière qui par un quota annuel limite les quantités exploitées à la possibilité de la ressource. Chaque aménagement forestier villageois assure donc une exploitation rationnelle, durable et conservatoire d'une forêt aménagée pour approvisionner un marché rural donné. Les marchés ruraux de bois constituent non seulement un cadre d'organisation primaire de bois-énergie, mais aussi la promotion d'une gestion conservatoire et durable au niveau local des ressources ligneuses grâce à une mise sous aménagement progressive desdites ressources.

Mais tout l'espoir suscité par ce nouveau mécanisme n'a eu qu'une courte durée de vie, puisque le système est actuellement menacé par d'énormes dysfonctionnements, avec la fin du projet bois de feu, phase 2.

Alors le présent projet devra aider les autorités de la commune de Toucountouna à restaurer ces marchés ruraux de bois-énergie existants ou à en créer d'autres.

Objectif général :	**Objectifs spécifiques** :
organiser la gestion des ressources naturelles par la restauration des MRB autour du massif forestier de Dahandé.	- Restructurer les Structures Locales de Gestion (SLG) des MRB ; - Rédynamiser l'animation des points de vente de bois-énergie ; - Mettre en place et animer le cadre de concertation administration forestière et Mairie de Toucountouna dans la gestion des ristournes ; - Définir le cadre institutionnel de mise des activités - Créer dans la mesure du possible d'autres points de vente et les doté d'un organe de gestion.

Résultats attendus :

- Les MRB de la Commune de Toucountouna installés autour du massif forestier de Dahandé sont fonctionnels
- Les pressions anthropique sur le Parc National de la Pendjari, en terme de besoin en bois sont réduites
- Les habitats de la faune sauvage sont préservés

Bénéficiaires: Populations et Mairie de Toucountouna

Durée : 5 ans

Financement: Budget communal, PAPE, PGFTR et autres

Coût global : PM	Contribution bénéficiaires :	
	Apport extérieur :	
	Partenaires pressentis	Montant

Projet 3 :	Titre du Projet : **Identification et aménagement des forêts sacrées et écosystèmes spécifiques**

Contexte et justification :

La tendance de dégradation des ressources forestière de la Commune de Toucountouna s'amplifie au fil des années, du fait surtout des pratiques agricoles et des effets liés au type d'élevage et la transhumance. On note le développement de pratiques préjudiciables telles que la déforestation, les feux de brousse et le surpâturage.

Malgré l'intervention du Projet d'Intégration des Forêts sacrées dans le Système des Aires Protégées (PIFSAP) dans la commune, Toucountouna ne dispose pas d'un répertoire de ses nombreuses forêts sacrées, ni des potentiels touristiques, cultuels, culturelles et forestiers de ces écosystèmes spécifiques. Leur protection reste traditionnelle et ne suit aucune règle technique.	
Objectif général : doter les forêts sacrées de la Commune de Toucountouna d'un plan d'aménagement et de gestion simplifié.	**Objectifs spécifiques** : - Disposer d'un répertoire de toutes les forêts sacrées et écosystèmes de la commune ; - Doter les forêts sacrées de plan d'aménagement et de gestion simplifié - Doter les écosystèmes spécifiques d'un Plan de Gestion Simple (PGS) - Mettre en œuvre les activités des plans
Résultats attendus : - Le répertoire de toutes les forêts sacrées et écosystèmes spécifiques de la Commune de Toucountouna est disponible - Au moins 60 % des forêts sacrées recensées sont dotées de PAGS qui sont mis en œuvre - Au moins 60 % des écosystèmes spécifiques recensées sont dotées de PGS qui sont mis en œuvre	
Bénéficiaires: Gestionnaires, chef traditionnel, Roi, Traditérapeutes, Mairie de Toucountouna	
Durée : 5 ans	
Financement: Budget communal, PAPE, PGFTR, 2KP, PIFSAP et autres	
Coût global : PM	Contribution bénéficiaires : Apport extérieur : Partenaires pressentis / Montant

Projet 4 :	Titre du Projet : **Valorisation des sites naturels touristiques et mémoriaux de résistance de Kaba**
Contexte et justification : La Commune de Toucountouna dispose d'un répertoire de sites touristiques très attractifs (site de résistance de Kaba à Datawori, belvédère de Wabou Tchahota, dixième de Tchakalakou, etc.). Ce potentiel touristique est malheureusement très peu valorisé. Et la mairie ne tire pas grande de ça pour la mobilisation des ressources financières de la commune.	
Objectif général : Valoriser le potentiel touristique de la Commune de Toucountouna	**Objectifs spécifiques** : - Commanditer une étude technique d'actualisation des sites touristiques, disponibles sur toute l'étendue de la Commune - Assurer la viabilisation des sites touristiques potentiellement porteurs - Définir le cadre institutionnel de gestion des sites aménagés
Résultats attendus : Un document cadre de valorisation des sites touristique potentiels de la Commune de Toucountouna est disponible et mis en œuvre	
Bénéficiaires: Commune de Toucountouna, populations	
Durée : 5 ans	
Financement: Budget communal, PAPE, PGFTR, 2KP, CENAGREF et autres	
Coût global : PM	Contribution bénéficiaires : Apport extérieur : Partenaires pressentis / Montant

6. Mise en œuvre et mécanisme de suivi-évaluation du PCC

Le document du plan communal de conservation de la biodiversité du système des aires protégées de la commune de Toucountouna est un document qui complète le PDC 2, en prenant suffisamment en compte la question de gestion durable des ressources naturelles des aires protégées de la commune.

La mise en œuvre du PCC-SAP s'intègre dans le dispositif prévu dans le PDC 2 contextualité dans le présent document.

6.1. Diffusion du plan de conservation de la biodiversité

Dès son adoption par le conseil communal, le PCC est présenté aux élus locaux lors des conseils d'arrondissement et au besoin à des personnes ressources (RSCEPN, RDR, Directeur d'établissement scolaire, acteurs de développement, ONG etc.).

La Commune se dote d'une stratégie de communication afin d'informer tous les acteurs et d'assurer la participation active de tous à l'exécution du plan.

6.2. Dispositif de mise en œuvre

Le **Maire** est l'organe chargé de l'exécution du PCC ; il dispose de tous les pouvoirs pour la mise en œuvre des programmes et projets contenus dans le présent document.

Le **Conseil Communal** est un organe compétent pour la coordination de toutes les actions de développement de la Commune ainsi que les **commissions permanentes** dont elles sont issues. Pour mener à bien la mise en œuvre des programmes/projets qui relèvent des compétences de la commune, les élus locaux bénéficieront de certains appuis (formation, appui technique).

Néanmoins pour plus d'efficacité dans la **mise en œuvre de ce plan avec l'implication active des populations**, il importe de mettre en place un dispositif institutionnel où tous les acteurs stratégiques de la Commune sont représentés. Ce **dispositif, basé sur la concertation**, est le lieu d'échanges sur les tranches annuelles du PCC (évaluation des précédentes, définition des prochaines, …). Il permet de confirmer les engagements des différents acteurs quant à son exécution et d'assurer une information ascendante et descendante des élus vers les habitants sur l'état de mise en œuvre du PCC.

Dans ce dispositif le **Comité Communal d'Appui et de Concertation** (CCAC) va jouer un rôle important à l'instar de ses attributions dans la mise en œuvre du PDC 2. Ce creuset réunit aux côtés des élus, les représentants des services déconcentrés de l'Etat, la société civile, les AVIGREF, CLF et SLG, les partenaires au développement intervenant dans la Commune, les opérateurs économiques et autres personnes ressources. Elle a un rôle consultatif et émet un avis ou des propositions au Conseil Communal. Le CCAC intervient à toutes les étapes de mise en œuvre du PCC : la programmation annuelle, le monitoring, le suivi évaluation, la mise en œuvre concertée de certains programmes impliquant les associations locales, etc.

Au niveau des arrondissements, le dispositif s'appuie sur les **Conseils d'arrondissement,** relais du Conseil Communal. Cet échelon territorial est un niveau de rencontres et d'échanges entre les populations. Il est donc opportun qu'en plus les élus locaux (Conseillers communaux de l'arrondissement, chef d'arrondissement, chefs de village, conseillers de village), qui le président,

s'ajoutent certaines organisations socio-professionnelles (AVIGREF, CLF, SLG, chasseurs, éleveurs, agriculteurs, pêcheurs, tradithérapeutes, etc.), bref tous les acteurs stratégiques identifiés. Ce dispositif permet de coordonner l'opérationnalisation du mécanisme de mise en œuvre prévu à chaque échelle.

Chaque entité bénéficie de l'appui de la **cellule technique** formée de quelques cadres communaux (Secrétaire Général, Chef service planification et développement local, Chef service technique, Chef service affaires économiques, …) et l'Animateur de Territoire.

Les partenaires stratégiques du PAPE dans le département de l'Atacora (SNV) assisteront les communes dans l'opérationnalisation des actions retenues dans le plan d'action du PCC et à créer une synergie intercommunale autour des actions d'intérêt commun pour plusieurs communes à la fois. Elles sont les structures d'appui à proximité des communes cibles et leur accompagnement technique et conseil sera sollicité par les communes et tous les acteurs d'ailleurs.

Les communes peuvent s'appuyer sur la Direction du Parc National de la Pendjari et ses démembrements qui ont un rôle à jouer en termes d'appui conseil et technique.

De même, l'institution communale bénéficie de l'**appui technique du PAPE** dans les domaines de la conservation de la biodiversité, la protection des écosystèmes et l'animation du territoire.

Ce dispositif de mise en œuvre fait l'objet d'un arrêté communal, précisant composition et attributions des personnes impliquées.

6.3. Programmation annuelle

Il est indispensable d'inclure dans les **programmes annuels** les actions détaillées prévues dans le plan d'action pluriannuelle (activités envisagées, échéanciers de mobilisation et structures d'exécution identifiées).

L'exécution par tranche permet **l'actualisation annuelle de la programmation quinquennale**, en privilégiant l'expression des besoins des populations (diagnostic évolutif), de la disponibilité des financements, des engagements des partenaires identifiés ou non lors du PCC.

Le **Plan Annuel d'Activités** (PAA) englobe l'ensemble des activités conduites par l'institution communale, qu'elles soient propres au fonctionnement ou à l'investissement. Cet outil découle d'une nouvelle approche de planification, indexée sur le plan de développement quinquennal.

Il est élaboré sur la base des propositions faisant état des **priorités des activités par arrondissement**. En effet, **avec période clairement définie**, Les conseils d'arrondissement concernés par les actions du PCC, prioriseront les activités en fonction de la programmation du PCC, du bilan de la tranche précédente et, éventuellement, des opportunités pouvant être nouvellement recensées (besoins prioritaires, initiatives portées par des habitants, intervention d'un partenaire,…). Ces travaux sont capitalisés à l'échelle communale par les techniciens communaux et **examinés par le Comité Communal d'Appui et de Concertation** (CCAC). Une **proposition** est ensuite faite, en octobre, **au Conseil Communal** pour amendement et adoption du Plan Annuel d'Activités.

Le **Plan Annuel d'Investissement** (PAI) compile les activités d'investissement.

Le **budget annuel** (fonctionnement et investissement) représente l'ensemble des ressources projetées pour soutenir Le PAA. Pour permettre de maitriser au mieux la mise en œuvre et le suivi du PCC, il fait l'objet de planifications périodiques (trimestrielles ou semestrielles) et appuyé d'un plan conséquent de trésorerie.

Une telle programmation financière vise deux objectifs :

- s'assurer ou rechercher l'équilibre budgétaire et financier de la Commune au titre de l'année considérée ;
- faire exécuter au cours de l'année les actions prévues suivant un échéancier déterminé.

Au vu du PAA, le Service affaires économiques fait une proposition et la transmet à la commission des affaires économiques et financières, qui le propose en Conseil Communal où il est adopté.

En cohérence avec le code de passation des marchés publics, le **plan de passation de marchés** est une annexe du PAI. Il planifie la procédure de passation de marchés pour l'année à venir - des DAO jusqu'à la signature des contrats avec les prestataires.

Après l'adoption de la tranche annuelle, la cellule technique avec l'appui des spécialistes et techniciens des services déconcentrés de l'état et des institutions d'appui au développement de la commune, fait les **études de faisabilité** des différents projets. Elles conduisent à des **dossiers techniques organisationnels et financiers** qui serviront de base de recherche et de négociation de financement. Au regard de leur complexité, certaines études pourront être menées par des cabinets, bureaux ou ONG ayant les compétences requises.

6.4. Monitoring et suivi-évaluation du PCC-SAP

Il se repose sur un **rapportage systématique trimestriel** des progrès et éventuellement des difficultés dans la conduite des activités planifiées au niveau des différents organes de la mise en œuvre du PCC.

Ils sont basés sur un **système de mesure de performances des programmes et de l'administration communale**, défini par les indicateurs objectivement vérifiables formulés lors de l'élaboration du PCC et des programmes annuels. Ces derniers visent à atteindre les Orientations nationales et les Objectifs du Millénaire pour le Développement. La Commune associe, à l'élaboration tant des outils qu'aux activités de suivi-évaluation, la Direction Départementale du Développement.

Un **binôme, formé du Chef service Planification (C/SDLP) et du Chef service affaires domaniales et environnementales** est responsabilisé. L'affinement du processus de monitoring et suivi-évaluation en début d'exécution permettra le partage des tâches entre ces 2 acteurs majeurs.

Par définition, le suivi est un processus continu de collecte et de traitement de données sur tous les aspects de la mise en œuvre du PCC. Il est **intégré aux tâches des techniciens communaux**.

Cette observation continue et critique (résultats, calendriers et coûts) de l'exécution des différentes activités du PCC, est **aussi assurée en partie par le dispositif participatif** mis en place. Les membres du conseil d'arrondissement élargi (chef d'arrondissement, chefs de village, conseillers communaux de l'arrondissement, animateurs villageois, sectoriels) participent à la collecte de données, permettant ainsi d'assurer un suivi de proximité. Ces données sont **capitalisées par trimestre**, par le binôme (CSDLP – C/SADE).

La partie plus technique est assurée par les techniciens des services communaux : le suivi financier permettant de veiller à la mise en place des différents financements, l'analyse des écarts entre actions planifiées et réalisées. Ils bénéficieront de l'analyse des membres du CCAC et notamment les sectoriels présents au niveau communal.

Le **bilan annuel** a pour objectif d'évaluer le plan annuel, d'analyser les écarts, de décider des mesures de correction ou de report et de faire le point financier. Ainsi, le binôme en charge du suivi-évaluation s'appuie sur les évaluations des trois (03) premiers trimestres. L'évaluation est réalisée avec un outil spécifique et sanctionnée par une note explicative des tendances.

Ce bilan est **restitué** par les techniciens **au Comité Communal d'Appui et de Concertation**, pour amendement et formulation de préconisations d'ajustement. Le **bilan** et les **propositions du CCAC** sont **restitués au Conseil Communal** pour prise de décisions, qui seront notamment les bases de la planification de l'année suivante.

Une **évaluation à mi-parcours**, est organisée après 50% du temps d'exécution du plan. Ses enjeux sont importants quant à l'exécution du PCC ; il peut être question de le redimensionner, de reformuler les objectifs fixés, d'opérer un tournant pour la réussite du plan. Pour ce faire, une **analyse extérieure** sera faite avec l'association des différents organes de concertation et à la Direction Départementale du Développement.

Une **évaluation finale** fera le point de la formulation des objectifs en fonction du contexte (sa pertinence), de l'atteinte des objectifs des différents programmes (son efficacité) et des changements obtenus au terme de la mise en œuvre du PCC (ses effets). Il peut s'agir d'une **auto-évaluation**, orchestrée par les services communaux, sur la base des bilans annuels.

6.5. Financement du PCC

La stratégie de mobilisation des ressources pour l'exécution du PCC sera identique à celle concernant le PDC 2. En effet, la Commune se dote d'une stratégie de mobilisation des ressources dont la mise en œuvre permettra de :

- Renforcer sa capacité d'investissement, en maîtrisant ses charges de fonctionnement et en améliorant son niveau de mobilisation de recettes fiscales et non fiscales ;
- Renforcer la participation des acteurs privés ou associatifs au financement des activités;
- Saisir et utiliser à bon escient les opportunités qu'offre l'Etat ;
- Renforcer la participation de communautés directement bénéficiaires pour la réalisation des investissements et autres ;
- Faire recours à la coopération décentralisée ;
- Rechercher, dans un processus de communication très actif et attractif, des partenaires à intéresser aux projets du PDC.

Pour ce faire, elle bénéficie d'un renforcement des compétences. Un plan annuel de mobilisation est fait sur la base, le cas échéant, des résultats du plan précédent.

Pour pouvoir coller au plus près de la projection financière choisie, tant pour la mobilisation des ressources que la consommation des fonds disponibles, et dans le cas spécifiques du PCC, la Commune doit s'engager à :

Renforcer la participation des acteurs privés ou associatifs (transhumants, pêcheurs, éleveurs, chasseurs, exploitants forestier, etc.) au financement des activités grâce aux fonds issus de leurs activités respectives. La contribution de chaque acteur associatifs (transhumants, pêcheurs, éleveurs, chasseurs, exploitants forestier, etc.) se fera sur la base d'une clé qui sera déterminée par le cadre de concertation mis en place qui fixera à chaque acteur sa participation financière à l'exécution de la mise en œuvre du PCC.

Saisir et utiliser à bon escient les opportunités qu'offre l'Etat; les projets du secteur de la gestion des ressources naturelles notamment le PAPE, le PAGAP et autres, les institutions internationales (PNUD, PNUE, UE, etc.)

Conclusion et recommandations

Le Conseil Communal de la Commune de Toucountouna avec la participation de toutes les parties prenantes locales s'est doté d'un Plan Communal de Conservation de la biodiversité qui est un document stratégique qui intègre la dimension écologique dans sa vision de développement consignée dans son PDC 2ème génération.

Ledit plan est un document qui lors de son élaboration a enregistré la participation des acteurs majeurs dans la gestion des ressources naturelles de la Commune. Il se veut donc un document participatif et consensuel.

Sa mise en œuvre incombe à tous sous la houlette du Conseil Communal qui a la charge morale de conduire le développement harmonieux et durable de la Commune Toucountouna. Dans cette entreprise délicate, le soutien et l'engagement de tous sont nécessaires. Le financement de ce plan est pensé. Il est fait des cotisations des acteurs à tous les niveaux qui ont un intérêt direct dans la gestion de la biodiversité. L'appui des PTF sera recherché par élargir l'assiette des ressources internes que mobilisera la Commune.

Enfin, il est normal que le PCC tienne grand compte de l'objectif du PAG hors ce dernier est en année de révision, alors il a été recommandé que le Conseil Communal s'implique dans la révision du PAG et veille à l'atteinte de l'objectif du nouveau PAG dans la mise en œuvre du PCC.

Bibliographie

Mairie de Toucountouna, 2010, Plan de Développement Communal de Kouandé, deuxième Génération, 109 p.

Mairie de Toucountouna, 2010, Schéma Directeur d'Aménagement communal, 94 p.

Mairie de Toucountouna, 2012, Plan d'Hygiène et d'Assainissement Communal (PHAC), 54 p.

Mairie de Toucountouna, 2011, Politique de développement de la commune de Kouandé, 5p.

2KP, 2012, rapport de la visite d'études sur l'intercommunalité, 12p.

2KP, 2012, rapport de synthèse de l'évaluation des sites touristiques dans les 2KP, 18p.

M'Po Edouard IDIETI, 2009, Variabilité hydro-climatique dans le bassin versant de la Pendjari au Bénin (Nord- Ouest du Bénin), mémoire de diplôme d'etude approfondie de Master 2, 65p.

Adjanohoun E.J., V. Adjakidjè, M.R.A. Ahyi, L. Aké Assi, A. Akoègninou, J. d'Almeida, F. Apovo, K. Boukef, M. Chadaré, G. Cusset, K. Dramane, J. Eyme, J.-N. Gassita, N. Gbaguidi, E. Goudote, S. Guinko, P. Houngnon, L.O. Issa, A. Keita, H.V. Kiniffo, D. Kone-Bamba, A. MusampaNseyya, M. Saadou, Th. Sodogandji, S. de Souza, A. Tchabi, C. Zinsou Dossa & Th. Zohoun, 1989.- *Contribution aux études ethnobotaniques et floristiques en République populaire du Bénin.* Agence de Coopération Culturelle et technique, Paris, 895 p.

Adomou A.C., 2005.-*Vegetation patterns and environmental gradient in Benin: Implications for biogeography and conservation.* PhD thesis, Wageningen University, the Netherlands, 136 p.

Agonyissa D. &Sinsin B., 1998. Productivité et capacité de charge des pâturages naturels au Bénin. *Revue Elev. Méd. Vét. Pays trop.*, 51 (3) : 239-246.

DEGUENONVO, T., 2005 Contribution à l'étude écologique du Sitatunga : base pour la création des réserves de faune dans le Sud Bénin. Mémoire DIT/EPAC, 62 p.

FAO. 1998 . La faune sauvage et la sécurité alimentaire en Afrique. Cahier FAO, Conservation, Rome, Italie, 109 p.

MEHU, Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP3)

PGFTR 2013: plan d'aménagement participatif de la forêt classée de Kouandé, 121 p.
PGFTR 2013: plan d'aménagement participatif de la forêt classée de la Mékrou, 124 p.

http://www.jolome.com/dir/article.php?i=78675&t=similar du 13 septembre 2012

ANNEXE

SETEM-BENIN
INGENIEURS-CONSEILS

CADRE: TRAVAUX D'ELABORATION DES PLANS COMMUNAUX DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE DU SYSTÈME DES AIRES PROTEGEES DE KOUANDE ET TOUCOUTOUNA

Liste de présence de Toucountouna

N°	NOM ET PRENOMS	FONCTION	PROVENANCE	CONTACT
1	BOKO OSSINE Robert	Chef Service Planification	Toucountouna	97 24 24 76 / 94 47 14 57
2	SANHONGOU Kiviane	SG/Mairie	Toucountouna	96-49.56 25
3	OMBA Martin	CA/Tna	Toucountouna	96181434
4	KOUAGRE Nathan	CA/Kmafa	Kmafa	96328582
5	DOKO Tchoroué	conseiller	Toucountouna	96362141
6	DAHONGOU Nagnigor	Conseiller cm	Toucountouna	97723452
7	BONI Kouagré	2e Adj Maire	Toucountouna	96281967
8	KOUEMAYO Tchibata	CA/Tampégré	Tampégré	9583 5576
9	PAATCHA Sébastien	1er Adj/Mr		97599633
10	YOMBO T. Thomas	Maire	Toucountouna	97595982
11	Cosme KRADOR	Représentant ABNE	Tanguiéta	95845152
12	SANSAN constant	SETEM-BENIN	Cotonou	97646954
13	IWIKOTAN Joachim	SETEM-BENIN	Cotonou	95358859
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				

SETEM-BENIN
INGENIEURS-CONSEILS

CADRE: TRAVAUX D'ELABORATION DES PLANS COMMUNAUX DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE DU SYSTÈME DES AIRES PROTEGEES DE KOUANDE ET TOUCOUTOUNA

Liste de présence village de Waabou

N°	NOM ET PRENOMS	FONCTION	PROVENANCE	CONTACT
1	KASSI-KUIKA Alain	SLG Gestion des bois	Wabou	–
2	MATIKOU Antoinette	Apiculteur	Wabou	65.51.48.72/
3	TCHETOU Paul	Sage	Wabou	96.27.31.75/SC
4	~~K~~ATOPA YOTTO Anatole	chef village	Wabou	96_27_31.75.
5	BAKAMBAMOU Nicolas	représentant chef de terre	Wabou	–
6	SAGUI Boni Louis	faciltateur	~~Wabou~~ Toucoutouna	64413365 97953201
7				
8				
9				
10				

SETEM-BENIN
INGENIEURS-CONSEILS

CADRE: TRAVAUX D'ELABORATION DES PLANS COMMUNAUX DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE DU SYSTÈME DES AIRES PROTEGEES DE KOUANDE ET TOUCOUTOUNA

Liste de présence village de Tchakalakou (Toucoutouna)

N°	NOM ET PRENOMS	FONCTION	PROVENANCE	CONTACT
1	SOTIMA Julien	cultivateur	Tchakalakou	—
2	FRONGA Paul	Secrétaire comité de gest. du barrage	Tchakalakou	64438676
3	Yokoss Dokotwoto	Zem	Tchakalakou	—
4	TCHOROUÉ Nawou	cultivateur	Tchakalakou	–
5	KASSA Nakissa	cultivateur	Tchakalakou	–
6	Doko Sahi	Menuisier	Tchakalakou	–
7	SEKOU Dakou	Délégataire pompe	Tchakalakou	–
8	KASSI Massiwou	Menuisier	Tchakalakou	—
9	SAGUI Dembou	Vendeur de charbon	Tchakalakou	—
10				